



# LegalSource™ Audit Report for HEVECAM SA

Annual audit 2022

Report date: 19 Août 2022

Certificate code: NC-LS-035432

Issued date: 8/26/2019

## Organisation Contact

**Patrick GRANDCOLAS**

Chief Executive Officer HEVECAM SA  
P. O. BOX 174 KRIBI/1298 DOUALA, CAMEROUN  
Tel : (237) 222 461 830 / 222 460 736 / 222  
460 742

[www.corrie-maccoll.com](http://www.corrie-maccoll.com)

Email : [hevecamsa@hevecam.com](mailto:hevecamsa@hevecam.com)

## Audit managed by

NEPCon Africa  
Personne à contacter: Steve NGAPOUT MOUNCHIKPOU  
Tel: +237 696 07 55 54  
Courriel: [sngapout@preferredbynature.org](mailto:sngapout@preferredbynature.org)

LegalSource Audit Report Template:	
Document Code:	LS-03
Type of document:	LegalSource Audit Report Template
Scope:	International
Status of document:	Approved
Version:	V 2.1
Date:	23 January 2018
Consultation period:	N/A
Approval body:	NEPCon
Contact person:	Darren Brown, Forest Legality Programme Manager
Contact email:	db@nepcon.org

# Contents

<b>A. INTRODUCTION .....</b>	<b>4</b>
<b>B. SCOPE .....</b>	<b>4</b>
<b>C. AUDIT FINDINGS .....</b>	<b>7</b>
<b>D. CLOSED NON-CONFORMANCES .....</b>	<b>21</b>
<b>E. LEGALSOURCE DUE DILIGENCE CHECKLIST (CONFIDENTIAL) .....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>F. LEGAL COMPLIANCE AT THE FOREST LEVEL (CONFIDENTIAL).....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
STANDARD CHECKLIST .....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>G. LEGAL COMPLIANCE IN THE SUPPLY CHAIN (CONFIDENTIAL).....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
STANDARD CHECKLIST .....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>I. CHAIN OF CUSTODY (COC) (CONFIDENTIAL).....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
STANDARD CHECKLIST .....	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>APPENDIX 1: OVERVIEW OF PRODUCTS/ SUPPLY CHAINS EVALUATED (CONFIDENTIAL) ...</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>APPENDIX 2: EXHIBIT LIST (CONFIDENTIAL) .....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>
<b>APPENDIX 3: LIST OF PEOPLE INTERVIEWED (CONFIDENTIAL).....</b>	<b>ERROR! BOOKMARK NOT DEFINED.</b>

## A. Introduction

The purpose of this report is to document conformance with the requirements of the LegalSource standard by **HEVEA CAMEROUN (HEVECAM) SA** hereafter referred to as "Organisation". The report presents findings of LegalSource auditors, who have evaluated the Organisation's systems and performance against the applicable requirements. The sections below provide the audit conclusions and follow-up actions required by the Organisation.

**Dispute resolution:** If stakeholders have concerns or comments about the LegalSource standard or the auditing body, they are encouraged to contact their closest NEPCon regional office. Formal concerns and complaints should be sent in writing.

## B. Scope

The LegalSource audit, report and certificate covers the following scope:

Report Type	
Report type:	Confidential

Organisation Details	
Primary contact:	Patrick GRANDCOLAS, Chief Executive Officer HEVECAM SA
Address:	P. O. BOX 174 KRIBI/1298 DOUALA, CAMEROUN
Tel/Web/Email:	Tel : (237) 222 461 830 / 222 460 736 / 222 460 742 <a href="http://www.corrie-maccoll.com">www.corrie-maccoll.com</a> Email : <a href="mailto:hevecamsa@hevecam.com">hevecamsa@hevecam.com</a>
Jurisdiction of primary legal entity:	Direction générale HEVECAM S.A à Niété, Département de l'Océan, Région du Sud
Primary Activity	Primary Manufacturer
Description of Organization:	Production et exportation du caoutchouc granulé et du latex centrifugé Production de chips d'hévéa envisagée en 2022

Certificate Scope	
Certificate Type	<input checked="" type="checkbox"/> Single site certificate <input type="checkbox"/> Group/ Multi-site certificate
Standards Evaluated:	<input checked="" type="checkbox"/> LegalSource Standard (LS-02) V2-1 <input checked="" type="checkbox"/> NEPCon Generic Chain of Custody Standard (NC-STD-01) <input type="checkbox"/> NEPCon Generic Group & Multi-Site Standard (NC-STD-02)
Product scope:	4403 - Wood in the rough
Changes to certificate scope since last audit:	No

Certificate Sites or Group members	
<input type="checkbox"/> In place of below table, details are found in Exhibit [ENTER NUMBER OF EXHIBIT]	
Site 1:	
Site name:	Société Hévéa du Cameroun (HEVECAM S.A)
Site Address/ Tel/Web/Email:	Tel: (237) 222 461 830 / 222 460 736 / 222 460 742 <a href="http://www.corrie-maccoll.com">www.corrie-maccoll.com</a> Email: <a href="mailto:hevecamsa@hevecam.com">hevecamsa@hevecam.com</a>
Site Activity:	Primary Manufacturer
Product Scope:	4403 - Wood in the rough
Site visited during audit:	<input checked="" type="checkbox"/> Plantation HEVECAM Niété <input checked="" type="checkbox"/> Forêt de particuliers N° FP 09 03 001 <input checked="" type="checkbox"/> Villages des travailleurs (bases-vie) de la concession de Niété (FP 09 03 001) <input checked="" type="checkbox"/> Villages riverains à la concession de Niété

Evaluation Process	
Audit team:	<p><b>Paul Alain ESSOUNGA BENGA</b></p> <p>Paul Alain est un ingénieur forestier camerounais avec une expérience dans des entreprises d'exploitation forestière au Cameroun où il a travaillé comme gestionnaire des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et comme auditeur interne pour préparer les entreprises à des audits externes de certification (OLB et FSC).</p> <p>Paul Alain est également un auditeur FSC FM et CoC depuis de nombreuses années. Il a été membre d'équipe d'audits au Cameroun, Congo et au Gabon depuis plus de 5 ans pour le compte de Rainforest Alliance.</p> <p>Paul Alain a été auditeur pour la certification Vérification of Legal Conformity (VLC) qui est un certificat privé de légalité délivré par Rainforest Alliance pour les entreprises de gestion forestière. Il a été membre d'équipes d'audits pour cette certification au Cameroun et en République du Congo.</p> <p>Paul Alain a été formé sur la certification LegalSource délivrée par NEPCon. Il a été membre de l'équipe d'audit qui a délivré le premier certificat LegalSource en Afrique centrale.</p> <p><b>Steve NGAPOUT-Auditeur</b></p> <p>Steve est un ingénieur forestier camerounais avec une expérience dans des entreprises d'exploitation forestière au Cameroun où il a travaillé comme responsable durable des Unités Forestières d'Aménagement (UFA) et comme auditeur interne pour préparer les entreprises à des audits externes de certification (OLB, LegalSource et FSC) dans les entreprises au Cameroun, en République démocratique du Congo et en République Centrafricaine.</p> <p>Steve a également suivi des formations d'auditeur FSC FM et CoC il y'a plusieurs années et suit actuellement un processus de re-qualification suivant la Norme FSC. Il a également participé en date à quelques audits tierces-party comme audité et ensuite auditeur, par et pour le compte de plusieurs Organismes de certification (Ra-cert, Nepcon et Bureau Véritas).</p>

	<p>Steve est actuellement le Représentant Afrique centrale de NEPCo en charge des volets certification, marketing et développement, et projets, depuis le mois d'août 2021.</p> <p><b>Aïcha MANJELI-Expert Technique</b></p> <p>Aïcha est une ingénieure forestière d'origine Camerounaise avec une expérience en Coopération internationale sur les aspects liés au genre et à la prise en compte des Produits Forestiers Non Ligneux (PNFL) en aménagement Forestier.</p> <p>Elle possède également une expérience remarquable en aménagement forestier notamment en élaboration, évaluation et suivi de la mise en œuvre des plans d'aménagement des Forêts du Domaine Forestier Permanent (DFP).</p>										
<p>Description of Audit Process:</p>	<p>L'audit annuel 2022 de la société HEVECAM SA s'est déroulé totalement en présentiel. Il a été réalisé par 3 auditeurs mobilisés pour cette mission (voir équipe d'audit ci-dessus).</p> <p>Préalablement à la descente de terrain des auditeurs, les preuves documentaires ont été envoyées par l'entreprise pour consultation.</p> <p>Conformément aux règles d'audit, une réunion d'ouverture et une réunion de fermeture se sont déroulés sur le principal site de l'entreprise situé dans la ville de Niété dans la Région du Sud du Cameroun en présence des responsables de la Direction générale de l'entreprise.</p> <p>Les auditeurs ont pu physiquement visiter les principaux sites d'activité de l'entreprise notamment la Forêt de Particuliers de Niété (FP N° 09 03 001), les villages hébergeant les travailleurs de l'entreprise et leurs familles, l'usine de transformation de caoutchouc de Niété, ainsi que les villages riverains à la Forêt de Particuliers ou en périphérie de celle-ci.</p> <p>L'audit s'est déroulé suivant le programme ci-dessous :</p> <table border="1" data-bbox="504 1106 1399 1823"> <thead> <tr> <th>Activités</th> <th>Date</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Voyage et installation des auditeurs à Niété Réunion d'ouverture à Niété, Bureau Central HEVECAM Revue documentaire</td> <td>Lundi 18/04/2022</td> </tr> <tr> <td>Visite de la plantation HEVECAM avec site de récolte de pieds d'hévéa abattus Rencontre avec les communautés riveraines Rencontre avec les ONG locales et les autres parties intéressées Interview du personnel</td> <td>Mardi 19/04/2022</td> </tr> <tr> <td>Visite de la forêt naturelle de HEVECAM Rencontre des représentants de l'Administration locale Rencontre avec les Délégués du personnel Revue documentaire (Sécurité sociale, paiement des taxes, documents de gestion)</td> <td>Mercredi 20/04/2022</td> </tr> <tr> <td>Revue documentaire Préparation de la réunion de clôture Réunion de clôture audit LegalSource HEVECAM Voyage Retour des auditeurs</td> <td>Jeudi 21/04/2022</td> </tr> </tbody> </table>	Activités	Date	Voyage et installation des auditeurs à Niété Réunion d'ouverture à Niété, Bureau Central HEVECAM Revue documentaire	Lundi 18/04/2022	Visite de la plantation HEVECAM avec site de récolte de pieds d'hévéa abattus Rencontre avec les communautés riveraines Rencontre avec les ONG locales et les autres parties intéressées Interview du personnel	Mardi 19/04/2022	Visite de la forêt naturelle de HEVECAM Rencontre des représentants de l'Administration locale Rencontre avec les Délégués du personnel Revue documentaire (Sécurité sociale, paiement des taxes, documents de gestion)	Mercredi 20/04/2022	Revue documentaire Préparation de la réunion de clôture Réunion de clôture audit LegalSource HEVECAM Voyage Retour des auditeurs	Jeudi 21/04/2022
Activités	Date										
Voyage et installation des auditeurs à Niété Réunion d'ouverture à Niété, Bureau Central HEVECAM Revue documentaire	Lundi 18/04/2022										
Visite de la plantation HEVECAM avec site de récolte de pieds d'hévéa abattus Rencontre avec les communautés riveraines Rencontre avec les ONG locales et les autres parties intéressées Interview du personnel	Mardi 19/04/2022										
Visite de la forêt naturelle de HEVECAM Rencontre des représentants de l'Administration locale Rencontre avec les Délégués du personnel Revue documentaire (Sécurité sociale, paiement des taxes, documents de gestion)	Mercredi 20/04/2022										
Revue documentaire Préparation de la réunion de clôture Réunion de clôture audit LegalSource HEVECAM Voyage Retour des auditeurs	Jeudi 21/04/2022										
<p>Actions taken by Organization prior to report finalization:</p>	<p>None</p>										
<p>Notes for the next audit:</p>											

## C. Audit Findings

Audit Conclusion:	
Organisation approved: MAJOR non-conformance(s) issued	<input checked="" type="checkbox"/>
Organisation not approved: Choose an item.	<input type="checkbox"/>
Additional comments: [Add as applicable]	

### Non-Conformances

Non-conformance reports (NCRs) describe the non-conformances identified during audits. NCRs include defined timelines for the Organisation to demonstrate conformance. MAJOR non-conformances issued during assessments/reassessments shall be closed prior to issuance of the certificate. MAJOR non-conformances issued during annual audits shall be closed within the timeline specified in the NCR or result in certificate suspension. Where applicable, all non-conformances against standard requirements are shown below:

<b>Non-Conformance #:</b>	11/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 2- Taxes et impôts, sous-catégorie 2.1-Paiement des impôts, des redevances et des taxes d'abattage, indicateur Checklist 2.1.1	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p><i>L'EAF satisfait à tous les paiements obligatoires de taxes, d'impôts et / ou de redevances associées au maintien du droit d'exploitation et aux volumes d'abattage autorisés</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>HEVECAM SA est une entreprise légalement enregistrée auprès de l'administration fiscale au Cameroun. L'entreprise tient un fichier de paiement des taxes et redevances applicables dans le cadre de ses activités.</p> <p>Les preuves de paiement de taxe ont été consulté au cours de l'audit notamment celles concernant les activités commerciales d'HEVECAM SA.</p> <p>Toutefois, au moment de l'audit, les preuves du paiement du Bail Emphytéotique n'étaient pas disponibles. L'entreprise a affirmé avoir engagé une procédure de compensation avec l'Administration en charge, mais aucune réponse de celle-ci n'a été présentée.</p> <p><b>Constat 2022 :</b></p> <p>Lors de l'audit 2022, les auditeurs ont constaté que la compensation du paiement du bail emphytéotique par les fonds issus du crédit TVA sollicitée par l'entreprise en 2020 n'avait toujours pas reçu un avis favorable à travers un accord officiel de l'Administration fiscale.</p> <p>Aucune autre preuve de paiement du bail emphytéotique depuis la demande de compensation n'a été mise à la disposition des auditeurs.</p> <p>Le RNC reste ouvert et devient Majeur.</p>		
<b>Corrective action request:</b>	HEVECAM SA doit mettre en œuvre les actions et procédures nécessaires pour résoudre la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	

<b>Non-Conformance #:</b>	11/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input checked="" type="checkbox"/>	Minor <input type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 2- Taxes et impôts, sous-catégorie 2.1-Paiement des impôts, des redevances et des taxes d'abattage, indicateur Checklist 2.1.1	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bail emphytéotique</li> <li>- Preuves de paiement des impôts et taxes ;</li> <li>- Lettre N° DG/DGA/CFO-CF-N° 0046HC/AD du 12 Janvier 2021 portant demande de compensation du paiement du bail emphytéotique par HEVECAM SA ;</li> <li>- Lettre N° 00004979/MINFI/SG/DAJ/CC/CEA2 du 2_Mai 2021 portant convocation de la société HEVECAM SA à une séance de travail le 14 Juin 2021 avec le Ministère des Finances suite à la demande de compensation du paiement du bail emphytéotique.</li> </ul>	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>Le bail emphytéotique étant un impôt annuel donnant accès à la société HEVECAM au domaine foncier représenté par la plantation de Niété, celui-ci doit être payé annuellement par l'entreprise pour assurer le maintien de ses droits sur la concession de Niété.</p> <p>L'entreprise ayant sollicité une compensation du paiement du bail emphytéotique par le crédit TVA dû par l'Administration fiscale puis en remboursement des missions de service public sur la période 2016-2019 et n'ayant reçu à date aucune réponse formelle à sa requête, l'absence de preuves de paiement du bail emphytéotique depuis l'audit 2020 occasionne le maintien du Rapport de Non-Conformité (RNC) y relatif et son passage en RNC Majeur lors de cet audit.</p> <p>La cause du RNC provient du fait que dû à des difficultés de trésorerie, l'entreprise envisage s'acquitter du paiement de son bail emphytéotique sur la concession de Niété à hauteur de 150 Millions de FCFA par an à travers la compensation par des crédits qui lui sont dus par l'Administration fiscale. Malgré les relances de l'entreprise, aucune réponse formelle de l'Administration fiscale n'est disponible à date.</p> <p>L'entreprise de son côté en attendant l'avis favorable de l'Administration fiscale n'a pas procédé au paiement de ce bail depuis l'année 2020 ce qui est à l'origine de la gradation du RNC mineur ouvert en 2020 sur cet aspect en RNC Majeur.</p>	
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	01/22	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de diligence raisonnée (SDR), 7. Évaluation des risques, critère 7.3	
<b>Description of Non-conformance:</b>		



*L'organisation évalue et précise le niveau de risque de production ou d'entrée de produits forestiers illégaux dans la chaîne d'approvisionnement, y compris :*

*NOTE : L'Organisation s'assure qu'une évaluation des risques est effectuée pour toutes ses propres entités ainsi que pour toutes les chaînes d'approvisionnement dans la portée du SDR.*

**Constat :**

Comme lors du dernier audit, la société HEVECAM SA a présenté aux auditeurs l'évaluation des risques d'approvisionnement en bois légal dans le cadre de la certification LegalSource (**Exhibit 8**- Evaluation des risques Annexe 1 Standard LegalSource 2022).

La société HEVECAM SA utilise un grand nombre de sous-traitants dans le cadre de ses activités et les évalue avant d'entamer des relations commerciales avec eux.

Toutefois, les auditeurs ont constaté que plusieurs sous-traitants (prestataires externes) intervenant dans le SDR de l'entreprise n'étaient pas en conformité avec les documents de légalité exigés par l'entreprise.

L'examen de l'analyse de risques a permis aux auditeurs de constater que le traitement des cas d'illégalité provenant des sous-traitants n'est pas clarifié et que les mesures d'atténuation ne sont pas précisées.

Par exemple, la consultation d'un échantillon de dossiers de sous-traitants a permis aux auditeurs de constater que :

- Plusieurs sous-traitants n'ont pas signé la charte de sous-traitance de l'entreprise ;
- Plusieurs sous-traitants n'ont pas déclaré l'ensemble de leur personnel à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ;
- Les contrats des travailleurs ne sont pas disponibles sur site comme le recommande la charte de sous-traitance de l'entreprise ;
- Les échanges avec les représentants de l'Administration en charge du travail ont permis aux auditeurs de constater que plusieurs sous-traitants de l'entreprise étaient en phase de mise en conformité au moment de l'audit ;

Ces différents constats montrent que les sous-traitants de l'entreprise constituent un risque important qui doit être présenté dans l'analyse des risques avec des mesures d'atténuation. Ce qui n'est pas le cas au moment de l'audit. Cette situation est une source d'illégalité dans le Système de Diligences Raisonnée de l'entreprise

L'entreprise devrait s'assurer que les mesures mises en place en interne pour assurer la conformité des sous-traitants de l'entreprise soient mises en œuvre et respectées.

La non-conformité émise est mineure, car l'écart ne concerne pas tous les sous-traitants de l'entreprise et que l'entreprise met en œuvre des mesures pour s'assurer de la conformité des sous-traitants. Les dispositions des documents internes de l'entreprise devraient être rigoureusement appliquées.

**Preuves :**

- Document d'analyse des risques annexe 1 standard LegalSource ;
- Liste des sous-traitants ;
- Procédure de vérification de la conformité des prestataires externes ;
- Procédure suivi et évaluation des prestataires externes ;
- Charte de gestion des prestataires externes ;
- Entretiens.

<b>Corrective action request:</b>	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.
<b>Timeline for Conformance:</b>	Dans les 12 mois suivant la finalisation du rapport
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	PENDING
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	PENDING

<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	

<b>Non-Conformance #:</b>	02/22	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.1 Réglementations sur l'abattage du bois, Indicateur checklist 3.1.4	
<b>Description of Non-conformance:</b>	<p><i>L'EAF opère en conformité avec les exigences légales relatives à l'exploitation des produits forestiers. Les plans de gestion et plans d'exploitation annuels - exigés par la loi - existent, contiennent des informations précises et sont mis en œuvre de manière adéquate.</i></p> <p><b>Constat :</b></p> <p>L'entreprise a mis en place sur le terrain des panneaux indiquant les zones à écologies fragiles dans lesquelles l'exploitation est strictement interdite. Elle est identifiée dans le PSG comme série de protection. Il est également mis sur pieds des systèmes de plan de travail annuel en vue de la conduite de mission de sensibilisation sur les droits d'usage, la lutte contre les activités illégales tels que le braconnage et le sciage illégal de bois dans la concession.</p> <p>Toutefois, la stratégie mise en place par l'entreprise pour garantir la protection des zones de forêts naturelle n'est pas mise en œuvre de façon efficace. Malgré la mise en place des panneaux d'interdictions des activités non autorisé dans la concession de l'entreprise, il est toujours observé sur le terrain des cas de sciage illégale de bois, l'extension des nouvelles zones de cultures et la pratique de l'agriculture itinérante sur brulis au sein de la concession.</p> <p>La non-conformité est mineure car les activités interdites par l'entreprise et réalisées par son personnel n'ont pas une grande ampleur au sein de la concession et sont clairement identifiées. Les contrevenants sont sanctionnés par l'entreprise chaque fois qu'un tel cas est identifié. Ces sanctions vont jusqu'au licenciement suivant la gravité des cas.</p> <p>Preuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan Simple de Gestion FP 09 01 003 ;</li> <li>- Cartes thématiques concession HEVECAM Niété ;</li> <li>- Plan de travail annuel de sensibilisation ;</li> <li>- Demandes d'explications ;</li> <li>- Observations de terrain ;</li> <li>- Entretiens.</li> </ul>	
<b>Corrective action request:</b>	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Dans les 12 mois suivant la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	PENDING	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	PENDING	
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	03/22	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.2 Sites et espèces protégés, Indicateur checklist 3.2.2	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p><i>L'ÉAF opère en conformité avec les exigences légales relatives à l'exploitation des produits forestiers. Les plans de gestion et plans d'exploitation annuels - exigés par la loi - existent, contiennent des informations précises et sont mis en œuvre de manière adéquate.</i></p> <p><b>Constat :</b></p> <p>HEVECAM a réalisé une étude sur les hautes Valeurs de Conservation (HVC) de la concession de Niété en complément au Plan Simple de Gestion (PSG) de la Forêt de Particuliers FP N° 09 03 001. Cette étude identifie et classe les hautes valeurs identifiées dans la concession de Niété avec les mesures de valorisation et de protection relatives à leur statut.</p> <p>La zone de forte densité animale est la zone riveraine du Parc National de Campo-Ma'an dans laquelle un accent est mis sur le contrôle des activités sur la base d'un protocole d'accord avec les services de la conservation du Parc National de Campo-Ma'an et le poste forestier de Niété pour assurer une surveillance régulière de cette zone et la protéger des activités illégales.</p> <p>Sur le plan légal, le Plan Simple de Gestion de la Forêt de Particuliers a identifié les espèces présentes dans la concession de Niété et recommandé que les superficies couvertes par les forêts naturelles résiduelles au sein de la concession (15 878 ha) et sur lesquelles ne sont pas plantés des pieds d'hévéa soient considérées comme des forêts de protection dans lesquelles aucune activité forestière n'est autorisée.</p> <p>Le rapport de l'Audit Environnemental et Social (AES) réalisée par HEVECAM dans la concession de Niété reconnaît que la pression humaine sur les zones de forêt naturelle résiduelles est très élevée, étant donné que plus 16 000 personnes vivent au sein de la concession.</p> <p>Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) annexé à l'AES contient des mesures permettant d'assurer le maintien des habitats et des écosystèmes clés dans les zones de forêts naturelle résiduelles.</p> <p>L'entreprise a mené plusieurs séances de sensibilisation de son personnel sur la nécessité de protéger les zones de forêts résiduelles qui constituent le réservoir de biodiversité dans la concession de Niété. Des notes de service interdisant le brûlage, la création des champs et l'usage des produits chimiques dans ces zones sont affichées dans les villages et ont été mises à la disposition des auditeurs.</p> <p>Un plan de travail existe depuis 2020, et prévoit des activités de sensibilisation, de lutte anti-braconnage sur celle année-là. En 2021, des activités de sensibilisation ont été conduites sur le terrain dans l'ensemble des villages riverain. En 2022, l'entreprise à entreprise de redynamiser le cadre de collaboration avec le Parc National de Campo-Ma'an (PNCM), au travers des réunions de concertation pour le renouvellement du Memorandum of Understanding (MoU), ainsi que la mise sur pieds d'un plan de travail annuel qui est encore dans sa phase de projet.</p> <p>Toutefois lors des observations de terrain il a été constaté par l'équipe d'audit des cas de sciage illégal de bois sur le terrain, soit un colis de bois d'essence forestière placé en bordure d'une route attenante à une plantation d'hévéa ; aussi l'analyse documentaire indique que les fréquences de surveillance du territoire sont très faibles, la plus récente datant de 2020 au-delà des sensibilisations effectuées ;</p> <p>L'entreprise devrait avoir une meilleure maîtrise de l'impact des activités anthropiques dans sa concession forestière, ainsi qu'une présence effective en matière de lutte contre le braconnage et de sciage illégal de bois.</p> <p>La non-conformité est mineure car les activités de braconnage et sciage n'ont pas une grande ampleur au sein de la concession.</p> <p>Preuves :</p>		

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan Simple de Gestion FP 09 01 003 ;</li> <li>- Cartes thématiques concession HEVECAM Niété ;</li> <li>- Rapport Audit Environnemental et Social (AES) concession de Niété ;</li> <li>- MoU HEVECAM-PNCM ;</li> <li>- Comptes-rendus de sensibilisation ;</li> <li>- Observations de terrain ;</li> <li>- Entretien.</li> </ul>	
<b>Corrective action request:</b>	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.
<b>Timeline for Conformance:</b>	Dans les 12 mois suivant la finalisation du rapport
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	PENDING
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	PENDING
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>
<b>Comments (optional):</b>	

<b>Non-Conformance #:</b>	04/22	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.3 Exigences environnementales, Indicateur checklist 3.3.2	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p><i>L'EAF opère en conformité avec les exigences légales relatives à l'exploitation des produits forestiers. Les plans de gestion et plans d'exploitation annuels - exigés par la loi - existent, contiennent des informations précises et sont mis en œuvre de manière adéquate.</i></p> <p><b>Constat :</b></p> <p>La société HEVECAM SA a réalisé un Audit Environnemental et Social (AES) de la concession de Niété conformément aux dispositions légales en vigueur. Cette AES qui couvre toute sa concession est assortie d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) qui décrit les mesures à mettre en place pour assurer la préservation de l'Environnement lors des activités. L'abattage fait partie de ces activités.</p> <p>Le PGES élaboré par l'entreprise prévoit des mesures spécifiques à mettre en œuvre pour la protection de l'environnement et il est mis en œuvre. L'entreprise a produit un programme annuel de travail et il a été approuvé par l'administration dans le cadre de la mise en œuvre du PGSE. Il est transmis semestriellement des rapports de mise en œuvre des PTA approuvé par l'administration.</p> <p>L'entreprise dispose d'une équipe HSE et monitoring de l'environnement/ biodiversité en charge de suivi des paramètres environnementaux et de la mise en œuvre des mesures de gestion.</p> <p>Toutefois l'observation de terrain indique que l'entreprise présente quelques faiblesses dans le suivi des quantités certains déchets produits (bidons de produits chimiques) dans sa concession notamment en termes de quantité produits à la source, de quantités évacuées vers la zone de collecte principale et de tri, de quantités stockées et de quantités évacuées.</p> <p>L'analyse du rapport semestriel de mise en œuvre du PTA indique des faiblesses au niveau du suivi de la traçabilité des déchets par l'entreprise. Le local de stockage de déchets devrait être régulièrement suivi et entretenues</p>		

<b>Non-Conformance #:</b>	04/22	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.3 Exigences environnementales, Indicateur checklist 3.3.2	
<p>D'autre part, l'usine de transformation de latex installée dans la concession de Niété génère des effluents liquides au travers d'un système de décantation permettant de limiter au maximum leur niveau de pollution avant leur déversement dans la nature. Toutefois, l'analyse des paramètres chimiques des effluents liquides de l'entreprise montrent une forte teneur en ammoniac nécessaire pour maintenir le latex à l'état liquide. Cet ammoniac liquide est déversé dans la nature par l'entreprise à travers son système d'évacuation des effluents dans des proportions qui ne soient pas conformes au standard requis.</p> <p>L'entreprise devrait mettre en place un mécanisme leur permettant d'assurer le suivi efficace de l'impacts des produits chimiques qu'elle utilise sur l'environnement.</p> <p>La non-conformité est mineure car l'écart constaté ne porte pas sur l'ensemble des types de déchets et l'entreprise n'a pas reçu de plainte formelle des habitants des villages de la concession de Niété suite au déversement des effluents de l'usine dans la nature.</p> <p>Preuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport AES concession HEVECAM Niété ;</li> <li>- Rapport EIES projet d'installation d'une unité de transformation du bois ;</li> <li>- Résultats analyse des effluents ;</li> <li>- Rapport semestriel mise en œuvre PTA 2021 ;</li> <li>- Observations de terrain ;</li> <li>- Entretien.</li> </ul>		
<b>Corrective action request:</b>	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	PENDING	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	PENDING	
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	05/22	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.3 Exigences environnementales, Indicateur checklist 3.3.4	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p><i>L'EAF opère en conformité avec les exigences légales relatives à l'exploitation des produits forestiers. Les plans de gestion et plans d'exploitation annuels - exigés par la loi - existent, contiennent des informations précises et sont mis en œuvre de manière adéquate.</i></p>		

<b>Non-Conformance #:</b>	05/22	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.3 Exigences environnementales, Indicateur checklist 3.3.4	
<p><b><u>Constat :</u></b></p> <p>La société HEVECAM SA a mis en place des restrictions pour la protection de la nature au niveau des zones tampons dans la concession de Niété. Notamment celle proche du Parc national de Campo-Ma'an (PNCM) qui fait l'objet d'un mémorandum et d'un plan de travail conjoint entre l'entreprise et les services du Parc de Campo-Ma'an.</p> <p>Les autres zones tampon sont constituées des poches résiduelles de forêt localisées dans la concession de Niété et qui renferment la biodiversité encore présente sur cette plantation monospécifique. Ces zones font également l'objet d'une restriction d'activité afin d'assurer leur préservation.</p> <p>Toutefois, contrairement aux dispositions en vigueur qui interdisent l'usage du feu, les auditeurs ont constaté un usage régulier des feux à proximité de certaines plantations.</p> <p>L'entreprise devrait mettre en place une stratégie permettant d'assurer une protection efficace de la concession forestière contre les feux de brousses.</p> <p>La non-conformité est mineure car l'entreprise met en place des mesures de lutte contre les feux et que les feux ne sont pas systématiques dans toute la concession. Il s'agit de situations ponctuelles sur lesquelles l'entreprise fait un suivi.</p> <p>Preuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- MoU HEVECAM-PNCM ;</li> <li>- Plan annuel de travail HEVECAM-PNCM ;</li> <li>- Plan Simple de gestion FP 09 03 001 ;</li> <li>- Observations de terrain ;</li> <li>- Entretiens.</li> </ul>		
<b>Corrective action request:</b>	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	PENDING	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	PENDING	
<b>NCR Status:</b>	OUVERT	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	06/22	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.4 Santé et sécurité, Indicateur checklist 3.4.2	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p><i>L'EAF opère en conformité avec les exigences légales relatives à l'exploitation des produits forestiers. Les plans de gestion et plans d'exploitation annuels - exigés par la loi - existent, contiennent des informations précises et sont mis en œuvre de manière adéquate.</i></p> <p><b>Constat :</b></p> <p>La distribution des EPI par poste de travail n'est pas conforme à l'étude de risque et la fréquence de distribution de certains EPI n'est pas respectée ; Il a été observé que certains travailleurs ayant reçus leur EPI ne les arborent pas en permanence aux postes de travail.</p> <p>Lors de l'entretien avec les travailleurs au poste de saigneurs, il a été observé que certains travailleurs ne disposaient pas de certains EPI et pour certains en état de délabrement avancé. La dernière dotation de bottes simple aux travailleurs datait de mai 2021 et n'avait pas été renouvelé au moment de l'audit. Aussi, certains saigneurs ne disposaient pas de gant de protection et de tablier lors des saignés. Certains travailleurs portent des chaussures personnelles au lieu des bottes simples tels que requis par l'analyse de risque.</p> <p>L'entreprise devrait mettre en place un système de renouvellement des EPI permettant d'assurer la protection des travailleurs à leur poste de travail.</p> <p>La non-conformité est mineure car l'écart constaté ne porte que sur quelque EPI et n'est pas étendu à l'ensemble des travailleurs.</p> <p>Preuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procédure de gestion des EPI ;</li> <li>- Listes de distribution des EPI ;</li> <li>- Comptes rendus sensibilisations au port des EPI ;</li> <li>- Observations de terrain ;</li> <li>- Entretien.</li> </ul>		
<b>Corrective action request:</b>	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	PENDING	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	PENDING	
<b>NCR Status:</b>	OUVERT	
<b>Comments (optional):</b>		



<b>Non-Conformance #:</b>	07/22	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, catégorie de légalité 4. Droits des tiers, sous-catégorie de légalité 4.1 Droits coutumiers, Indicateur checklist 4.1.1	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p><i>Les droits coutumiers légalement reconnus sont pris en compte dans la gestion des ressources forestières</i></p> <p><b>Constat :</b></p> <p>HEVECAM a signé un contrat de partenariat avec l'ONG APED afin que celle-ci aide l'entreprise dans la collecte des doléances des populations riveraines et la proposition de mesures correctives.</p> <p>Toutefois, lors des entretiens dans les villages riverains, les personnes interviewées ont montré une faible connaissance de ce mécanisme et une méconnaissance des résolutions prises par l'entreprise au terme de la récolte des griefs.</p> <p>Le registre des plaintes et doléances n'a pas été présenté au cours de l'audit, tout comme le plan d'action de l'entreprise pour la résolution des griefs notés. Certaines communautés disent avoir reçu un feedback, mais que les actions menées ne sont pas prioritaires ni les plus urgentes du point de vue de ces communautés.</p> <p>L'entreprise devrait retenir de façon concertée avec les populations concernées les actions retenues à la suite de l'analyse de leurs griefs, communiquer formellement avec les populations sur ces actions et fixer un calendrier pour la mise en œuvre.</p> <p>Lors de la consultation avec les communautés dans le village de Niète, il a été indiqué que l'entreprise avait pris l'engagement à la suite de la délocalisation de leur village vers leur emplacement actuel, la construction des nouvelles cases. Toutefois au moment de l'audit ce projet n'avait pas encore été mis en œuvre par l'entreprise. L'entreprise indique que cette situation résulte de la mésentente entre les membres de la communauté.</p> <p>En revanche, l'Entreprise n'a pas pu fournir une documentation ou les moyens mis en place en vue de résoudre la situation qui prévaut dans le village de Niète.</p> <p>D'autre part, l'entreprise devrait repenser toute sa stratégie d'intervention dans le social externe avec les populations riveraines à la concession de Niète. En effet, l'équipe sociale est sous-équipée ce qui limite fortement ses capacités d'intervention et de communication avec les populations riveraines, les interventions dans les villages ont un caractère sporadique et les délais de réalisation des projets retenus au bénéfice des populations riveraines ne sont pas respectés.</p> <p>La non-conformité est mineure car il ne porte pas sur l'ensemble des villages riverains de l'entreprise et l'entreprise a pris des dispositions pour y remédier bien que n'ayant pas abouti au moment de l'audit. D'autre part, malgré le fait que l'équipe en charge du social externe nécessite un renforcement en terme de personnel et de matériel, celle-ci se déploie sur le terrain et mène des activités et des interventions conformément au plan d'intervention du social externe validé par la hiérarchie de l'entreprise.</p> <p>Preuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat HEVECAM-ONG APED ;</li> <li>- Registre de plaintes et doléances ;</li> <li>- Procédure de gestion des plaintes et doléances ;</li> <li>- Observations de terrain ;</li> <li>- Entretiens.</li> </ul>		
<b>Corrective action request:</b>	<p>L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus.</p> <p>Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.</p>	



<b>Non-Conformance #:</b>	07/22	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, catégorie de légalité 4. Droits des tiers, sous-catégorie de légalité 4.1 Droits coutumiers, Indicateur checklist 4.1.1	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	PENDING	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	PENDING	
<b>NCR Status:</b>	OUVERT	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	08/22	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, catégorie de légalité 4. Droits des tiers, sous-catégorie de légalité 4.3 Droits des peuples autochtones, Indicateur checklist 4.3.1	
<b>Description of Non-conformance:</b>	<p><i>Les droits coutumiers légalement reconnus sont pris en compte dans la gestion des ressources forestières</i></p> <p><b>Constat :</b></p> <p>Les populations dites indigènes sont les Pygmées Bagyeli. L'Entreprise, en plus de l'arrêt de l'abattage des forêts naturelles pour la création des plantations, a commis une étude socio-économique des villages Bagyeli dans et autour de sa concession.</p> <p>Les auditeurs ont noté que l'entreprise contribue pour l'éducation des enfants Bagyeli et que dans le cadre des appuis apportés aux populations riveraines de la concession, les populations Bagyeli sont bénéficiaires d'appuis ciblés.</p> <p>Les représentants des communautés Bagyeli installées dans la concession ont été rencontrés pendant l'audit. Celles-ci ont confirmé la bonne collaboration avec l'entreprise.</p> <p>Toutefois, il a été enregistré que l'entreprise a entrepris un dialogue avec les communautés conformément au rapport de mission N° 51/SUS/2022 portant sur la validation du plan d'action de gestion de l'héritage culturel de Nkongo en date du 30 mars 2022, en vue de la réparation des préjudices causées à la communauté du campement Nkongo à la suite de l'installation de HEVECAM d'une plantation (le V15) sur l'un de leur site culturel. Il en est ressorti 04 principales actions, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La délimitation des sites culturels et les anciens tombeaux ;</li> <li>- La mise en place d'une zone tampon</li> <li>- La conduite des rituels</li> <li>- Et le mise en place d'un comité de suivi.</li> </ul> <p>Toutefois au moment de l'audit, l'entreprise n'avait pas encore menée les actions correctives.</p> <p>Aussi il ressort des entretiens avec ce même campement qu'un cas de grief dû à la destruction d'un pont leur permettant d'accéder à leur plantation du fait de l'action d'un engin appartenant à l'entreprise HEVECAM au mois de décembre 2021.</p>	

<b>Non-Conformance #:</b>	08/22	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, catégorie de légalité 4. Droits des tiers, sous-catégorie de légalité 4.3 Droits des peuples autochtones, Indicateur checklist 4.3.1	
<p>Au moment de l'audit l'entreprise n'avait mené aucune action corrective afin d'y remédier malgré la requête introduite à par ce campement.</p> <p>D'autre part, la démarche CLIP mise en place par l'entreprise au profit des peuples autochtones concerne principalement le choix de microprojets. Les aspects liés à l'identification, au marquage et à la protection des sites d'intérêt des populations autochtones se trouvant à l'intérieur de la concession HEVECAM Niété ne sont pas mis en œuvre et les populations pygmées rencontrées pendant l'audit n'avaient aucune idée des modalités d'accès aux zones d'intérêt ne sont pas l'objet d'une concertation avec l'entreprise.</p> <p>La non-conformité est mineure car l'entreprise met en œuvre des actions dans le cadre de sa stratégie CLIP au profit des populations autochtones et notamment dans le cadre de l'approche liée au choix et à la réalisation des microprojets au bénéfice des populations. Seul les aspects liés au marquage et à la protection des sites d'intérêt des populations autochtones ne sont pas clairement pris en compte dans la stratégie CLIP de l'entreprise.</p> <p>Preuves :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude Socio-économique concession HEVECAM Niété ;</li> <li>- Registre de plaintes et doléances ;</li> <li>- Démarche CLIP HEVECAM SA ;</li> <li>- Observations de terrain ;</li> <li>- Entretien.</li> </ul>		
<b>Corrective action request:</b>	L'organisation devra mettre en œuvre des mesures correctives pour démontrer la conformité avec les exigences décrites ci-dessus. Les actions correctives efficaces permettent de corriger la non-conformité spécifique décrite dans le constat, permettent d'éliminer la cause racine et de prévenir la récurrence de la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	PENDING	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	PENDING	
<b>NCR Status:</b>	<b>OUVERT</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

## Observations

Observations (Obs) are issued for the early stages of a problem which does not in and of itself constitute a non-conformance, but which the auditor considers may lead to a future non-conformance if not addressed by the Organisation or where general improvements may be made. Where applicable, all observations are shown below:

<b>Observation #:</b>	01/22
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.4 Santé et sécurité, Indicateur checklist 3.4.1
<b>Description of Observation:</b>	
<p><i>L'EAF opère en conformité avec les exigences légales relatives à l'exploitation des produits forestiers. Les plans de gestion et plans d'exploitation annuels - exigés par la loi - existent, contiennent des informations précises et sont mis en œuvre de manière adéquate.</i></p> <p><b>Constat :</b></p> <p>L'entreprise a réalisé une étude de danger assorti, un Plan d'urgence élaboré en vue de faire face aux situations d'urgence pouvant survenir dans la concession HEVECAM S.A, notamment les incendies et/ou explosions et leurs conséquences, les accidents etc. Il définit l'organisation des secours et de l'intervention en cas d'accident, pour réagir promptement face aux situations d'urgence pouvant se produire sur leur site et vise à protéger les personnels, les populations et l'environnement.</p> <p>Les observations de terrain ont permis d'observer le dispositif de sécurité notamment le système de sécurité incendies, les points de rassemblements sont existants, une matérialisation des pictogrammes de sécurité et indications d'évacuation en cas d'urgence, une analyse de risque par poste de travail a été réalisé en vue d'identifier les risques auxquels chaque travailleur est exposé à son poste de travail. Une vérification des appareils à pression est régulièrement effectuée par une structure agréée.</p> <p>Les entretiens avec les travailleurs indiquent une bonne maîtrise des gestes et posture en milieu de travail, comportement sécuritaire en cas d'incendie, ainsi que les consignes d'évacuation en cas d'urgence.</p> <p>Toutefois l'observation de la qualité des logements des travailleurs présentaient quelques problèmes de sécurité et d'insalubrité pour les travailleurs notamment dans le village V13, il se pose également un problème d'occupants posant un problème d'insalubrité, la qualité des cuisines, un problème d'éclairage dans les villages. Cet écart est mineur car l'entreprise a pris des dispositions pour la construction des nouvelles et les écarts ne portent que sur une faible proportion des logements.</p>	

<b>Observation #:</b>	02/22
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.5 Emploi légal, Indicateur checklist 3.5.3
<b>Description of Observation:</b>	
<p><i>L'EAF opère en conformité avec les exigences légales relatives à l'exploitation des produits forestiers. Les plans de gestion et plans d'exploitation annuels - exigés par la loi - existent, contiennent des informations précises et sont mis en œuvre de manière adéquate.</i></p> <p><b>Constat :</b></p>	

Il a été retrouvé dans les dossiers du personnel consulté et vérifié lors des entretiens que chaque employé a les qualifications requises pour le poste qu'il occupe au sein de l'entreprise.

L'entreprise pratique les avancements conventionnels (tous les 2 ans) et les avancements spéciaux.

Toutefois, pour ces derniers les critères d'évaluation des employés qui en bénéficient, la composition de la commission d'examen des dossiers, le mécanisme de demande de promotion par les travailleurs ne sont pas maîtrisés par les travailleurs et laissent planer des soupçons de discrimination lors de ces avancements spéciaux.

L'entreprise devrait clarifier et mieux communiquer avec les travailleurs sur les conditions d'attribution des avancements spéciaux de façon à les rendre le plus transparent possible.

<b>Observation #:</b>	03/22
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.5 Emploi légal, Indicateur checklist 3.5.8
<b>Description of Observation:</b>	<p><i>L'EAF opère en conformité avec les exigences légales relatives à l'exploitation des produits forestiers. Les plans de gestion et plans d'exploitation annuels - exigés par la loi - existent, contiennent des informations précises et sont mis en œuvre de manière adéquate.</i></p> <p><b>Constat :</b></p> <p>La société HEVECAM a présenté aux auditeurs le Compte-rendu de la réunion de clarification entre la Direction des ressources Humaines et les travailleurs sur le principe de récupération annoncé par les travailleurs.</p> <p>Cette réunion tenue le 14 avril 2022 avec les travailleurs à l'Usine de transformation du latex de Niété a permis au responsable de l'entreprise de discuter avec les travailleurs afin d'éviter l'augmentation des réclamations liées au non-paiement des heures supplémentaires qui met l'entreprise en situation de non-conformité.</p> <p>Les responsables de l'entreprise lors de cette réunion ont rappelé aux participants au rang desquels étaient les délégués du Personnel que la pratique des heures supplémentaires au sein de la société HEVECAM SA est encadrée par la Note de Service administrative N° 080/2019 du 06 Novembre 2019 qui elle-même reprend les directives de l'article 6 du décret N° 95/677/PM du 18 Décembre 1995 portant dérogations à la durée légale du travail au Cameroun.</p> <p>Les échanges avec les Délégués du personnel et quelques travailleurs ont permis aux auditeurs de constater que la notion d'heure supplémentaires, les conditions de prestation et de rémunération de celles-ci sont désormais bien maîtrisées par les travailleurs.</p> <p>A la suite des preuves mises à disposition par l'entreprise et des échanges avec les travailleurs, l'Observation /20 peut être clôturée.</p> <p>Aucun cas de travaux forcé ou de harcèlement à l'endroit des femmes n'a été observé de façon officielle au sein de l'entreprise durant l'audit, bien que cela ait existé par le passé. Pour y remédier, l'entreprise a pris des dispositions adéquates au travers des licenciements des personnes impliquées, des notes de services ont été mise en place, ainsi qu'une cellule sociale d'écoute.</p> <p>Toutefois bien que les entretiens avec le personnel de l'entreprise et notamment le service des ressources humaines indiquent que des cas de harcèlement aient existé par le passé, le personnel intervenant au niveau de la cellule d'écoute semblait ne pas en avoir connaissance. Cet état de chose indique des faiblesses au de la cellule d'écoute en matière de gestion de l'information d'impartialité et la capacité à faire remonter l'information parfois pas peur de représailles.</p>

## D. Closed Non-Conformances

### Closed Non-Conformances

This section indicates where the Organisation has adequately addressed non-conformances issued during or since the last audit.

Any non-conformances which cannot be closed remain open and appear in Section C (above). Failure to comply with a minor non-conformance result in the NCR being upgraded to major; the specified follow-up action is required by the Organisation or involuntary suspension will take place.

<b>Non-Conformance #:</b>	01/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 2. Responsabilités et compétences, critère checklist 2.3	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p><i>L'organisation désigne les responsabilités individuelles pour tous les éléments applicables du présent référentiel.</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>HEVECAM SA a fourni aux auditeurs, les différents organigrammes de l'entreprise. Ceux-ci identifient les différentes divisions, leurs responsables hiérarchiques et le personnel d'exécution qui leur est affecté.</p> <p>Les différentes procédures élaborées par l'entreprise précisent le responsable hiérarchique concerné, le responsable de la mise en œuvre et les autres personnels de l'entreprise impliqués dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations.</p> <p>Toutefois, une comparaison entre les organigrammes validés par la hiérarchie de l'entreprise et les responsables de mise en œuvre mentionnés dans les procédures montre une incohérence entre les responsables identifiés dans les procédures et ceux mentionnés dans les organigrammes.</p> <p>Un chronogramme de mise à jour des fiches de poste a été présenté aux auditeurs allant des mois de novembre 2020 à janvier 2021.</p> <p><b>Constat 2022 :</b></p> <p>Lors de l'audit annuel 2022, les auditeurs ont consulté l'Organigramme révisé de la société HEVECAM SA et comparé avec les Responsabilités précisées dans les procédures opérationnelles. Les responsabilités de la mise en œuvre et du suivi-évaluation des procédures définies correspondent bien aux Responsables identifiés dans les fiches de postes et l'organigramme révisé de l'entreprise.</p> <p>Un chronogramme de mise à jour des fiches de postes pour l'année 2022 a été présenté aux auditeurs. Cette mise à jour a concerné l'ensemble des directions de l'entreprise</p> <p>Les fiches de poste des responsables de l'entreprise ont également été révisées pour respecter leur rôle dans la gestion de la certification LegalSource.</p>		
<b>Corrective action request:</b>	HEVECAM SA doit mettre en œuvre les actions et procédures nécessaires pour résoudre la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organigrammes validés ;</li> <li>- Procédures ;</li> <li>- Chronogrammes de mise à jour des organigrammes par Département au sein de l'entreprise (Avril et mai 2022) ;</li> <li>- Fiches de postes ;</li> <li>- Entretien.</li> </ul>	

<b>Non-Conformance #:</b>	01/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 2. Responsabilités et compétences, critère checklist 2.3	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>L'Organigramme révisé de la société HEVECAM SA mis à la disposition des auditeurs a permis de constater que la Direction de l'entreprise est représentée par 2 responsables (Directeur Général et Directeur Général adjoint). Ces 2 responsables sont chargés de la validation des procédures opérationnelles et des Instructions de travail au sein de l'entreprise.</p> <p>Sous ces 2 Responsables se trouvent les Directions opérationnelles de l'entreprise au nombre de 8 qui sont-elles mêmes composées de Départements et services.</p> <p>La Responsabilité de la mise en œuvre des procédures est confiée aux services tandis que les départements sont chargés du suivi de la mise en œuvre des procédures et les Départements sont chargés de la validation technique des procédures qui sont par la suite rendues exécutoires par la Direction Générale de l'entreprise.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater que celui-ci était dû à une inadéquation entre l'organigramme général, les fiches de postes et les responsabilités prévues dans les procédures. Pour y pallier, l'entreprise assure désormais une concordance entre son organigramme, les fiches de poste et les responsabilités prévues dans les procédures.</p> <p>Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.</p>	
<b>NCR Status:</b>	<b>FERME</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	02/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 2. Responsabilités et compétences, critère checklist 2.4	
<b>Description of Non-conformance:</b>	<p><i>Tout le personnel concerné démontre une bonne connaissance des procédures de l'organisation relatives au respect du présent référentiel, ainsi que des compétences dans leur mise en œuvre.</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>Tous les responsables et personnels rencontrés lors de l'audit ont démontré une bonne connaissance des normes, procédures et instructions de travail applicables dans le cadre de la certification LegalSource.</p> <p>HEVECAM SA a présenté aux auditeurs, le plan de formation externes (FOR RH 147) et le plan des sensibilisations internes (FOR RH 147) de HEVECAM SA pour l'année 2020 validés par le chef de département des ressources humaines de l'entreprise.</p> <p>Ces différentes planifications de renforcement des capacités ne prévoient des formations du personnel HEVECAM SA et de ses sous-traitants sur les exigences de la certification LegalSource et</p>	

<b>Non-Conformance #:</b>	02/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 2. Responsabilités et compétences, critère checklist 2.4	
<p>sur la RBUE. Cette situation avait également été constatée lors de l'audit annuel 2019 et fait l'objet de l'Observation 02/19.</p> <p>D'autre part, les rapports des différentes formations réalisées par l'entreprise depuis le dernier audit démontre que les formations et sensibilisations du personnel ont principalement concerné la certification FSC et que les exigences de la certification LegalSource pour laquelle l'entreprise est détentrice d'un certificat n'ont pas été présentés de façon succincte et approfondie.</p> <p><b>Constat 2022 :</b></p> <p>La société HEVECAM SA a présenté aux auditeurs les preuves de formation/sensibilisation de son personnel aux exigences de la certification LegalSource.</p> <p>Ces formations se sont déroulées en externe et en interne.</p> <p>La formation externe a été dispensée par un prestataire externe mobilisé par l'entreprise à cet effet (bureau d'études Tropical Forest management-TFM). Les attestations de participation, les listes de présence et le rapport de formation ont été présentés aux auditeurs.</p> <p>Par la suite les Responsables de l'entreprise en charge de la gestion de la Certification LegalSource (Directeur de la Direction QHSE and Sustainability, chef de service Quality and certification, Chef de service Environment and Community Development, Chef de service Health, Hygiene and Security) ont organisé des sensibilisations en interne sur les exigences du certificat LegalSource adressées à chaque Direction Opérationnelle et à son personnel.</p> <p>Les fiches de convocation, listes de présences, photos et procès-Verbaux de sensibilisation ont été mis à la disposition des auditeurs.</p> <p>Les échanges que les auditeurs ont eus avec le personnel lors de l'audit leur ont permis de constater que ce dernier avait une bonne connaissance des exigences de la certification LegalSource.</p>		
<b>Corrective action request:</b>	HEVECAM SA doit mettre en œuvre les actions et procédures nécessaires pour résoudre la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan de formation externe 2021 ;</li> <li>- Attestations de formation LegalSource 2022 ;</li> <li>- Modules de formation LegalSource ;</li> <li>- Listes de présence formation LegalSource 2022 ;</li> <li>- Entretiens.</li> </ul>	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>Pour pallier aux manquements constatés lors des audits 2019 et 2020 de la société HEVECAM SA sur la faible formation du personnel de l'entreprise sur les exigences de la certification LegalSource, l'entreprise a mobilisé un prestataire externe pour assurer la formation de son personnel sur la Certification Forestière, le Règlement Bois de l'Union Européenne, le Système de Diligence Raisonnée, le Standard de Certification LegalSource et le Processus de Certification LegalSource.</p> <p>Après la tenue de cette formation, les Responsables de l'entreprise chargés de la gestion de la certification LegalSource ont continué la sensibilisation en interne du personnel pour assurer une bonne appropriation des exigences de la certification LegalSource.</p> <p>Les échanges que les auditeurs ont eus avec le personnel de l'entreprise ont permis de constater que celui-ci était bien imprégné des exigences de la certification LegalSource.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater que celui-ci était dû à l'absence de formation du</p>	



<b>Non-Conformance #:</b>	02/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 2. Responsabilités et compétences, critère checklist 2.4	
	<p>personnel de l'entreprise aux exigences de la certification LegalSource depuis l'obtention de la certification. Pour y pallier, l'entreprise a organisé une formation formelle sur les exigences de la certification LegalSource et du RBUE et a mobilisé un formateur externe à cet effet. Des attestations de formation ont été délivrées au personnel à la suite de cette formation.</p> <p>Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.</p>	
<b>NCR Status:</b>	<b>FERME</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	03/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 4. Contrôle qualité et suivi de la performance, critère checklist 4.1	
<b>Description of Non-conformance:</b>	<p><i>L'Organisation examine son système de diligence raisonnée au moins une fois par an afin de remédier aux faiblesses potentielles.</i></p> <p><i>NOTE : Le suivi interne couvre les entités internes et les sites ou succursales du groupe (lorsque cela est applicable), ainsi que tous les fournisseurs directs et leurs propres fournisseurs.</i></p> <p><i>4.1.1 Tous les cas de non-conformité et les actions correctives identifiées sont documentés.</i></p> <p><i>4.1.2 L'organisation veille à ce que tous les cas de non-conformité soient traités et corrigés dans un délai convenable.</i></p> <p><i>4.1.3 L'organisation met à disposition de l'organisme de certification tous les rapports de contrôle interne.</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>HEVECAM a mis sur pied un système de Diligence Raisonnée pour répondre aux exigences de la certification LegalSource.</p> <p>Des audits internes sont réalisés sur la base de la procédure d'audits internes validée par l'entreprise (<b>Exhibit 4</b>). Des non-conformités sont émises lors de ces audits internes avec des délais de correction assortis de responsabilités. Ces audits internes évaluent également la conformité des sous-traitants de l'entreprise.</p> <p>Les rapports d'audits internes réalisés par HEVECAM SA pour les années 2019 et 2020 accompagnés des plans d'actions y relatifs ont été présentés aux auditeurs.</p> <p>HEVECAM SA a également réalisé une évaluation des risques d'approvisionnement en matériel illégal dans le cadre de la certification LegalSource. Cette évaluation a abouti à l'élaboration d'une matrice de conformité aux exigences de la certification LegalSource.</p> <p>Ces différents documents identifient les possibles écarts au standard LegalSource, le niveau de risque associé à chaque écart, les activités à mener pour la correction, les preuves de réalisation de ces activités et les personnes en charge.</p> <p>Toutefois, les exigences de l'indicateur ne sont pas remplies car le Système de Diligence Raisonnée en lui-même n'a pas été évalué depuis sa mise en place.</p>	



<b>Non-Conformance #:</b>	03/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 4. Contrôle qualité et suivi de la performance, critère checklist 4.1	
<b>Constat 2022 :</b>	<p>La société HEVECAM SA a présenté aux auditeurs le document d'analyse de son Système de Diligence Raisonnée (SDR) pour l'année 2022. Ce document présente les résultats de l'évaluation du SDR de l'entreprise pour l'année 2022.</p> <p>Les écarts aux exigences de la norme sont précisés et qualifiés dans le documents avec une identification des responsabilités pour la correction.</p> <p>Les auditeurs ont également consulté les rapports d'audits internes, la matrice de conformité LegalSource et l'analyse des risques d'approvisionnement en matériel illégal. Les écarts identifiés dans ces 2 documents sont repris dans la revue annuelle du SDR 2022.</p> <p>L'examen de tous ces documents a permis aux auditeurs de constater que tout le SDR a été passé en revue lors de l'élaboration de ce document de suivi du SDR de la société HEVECAM SA pour l'année 2022.</p>	
<b>Corrective action request:</b>	HEVECAM SA doit mettre en œuvre les actions et procédures nécessaires pour résoudre la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Document de suivi du SDR HEVECAM SA en 2022 ;</li> <li>- Rapports d'audit interne ;</li> <li>- Plans d'action ;</li> <li>- Entretiens</li> </ul>	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>Conformément aux exigences de la norme LegalSource et du critère 4.1, la société HEVECAM SA a réalisé une revue annuelle de son Système de Diligence Raisonnée (SDR) de l'entreprise.</p> <p>Cette revue annuelle a permis à l'entreprise d'identifier les risques faibles et les risques spécifiés présents dans son système.</p> <p>Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.</p>	
<b>NCR Status:</b>	<b>FERME</b>	
<b>Comments (optional):</b>	<p>Suite aux difficultés de déplacement et aux conditions particulières liées à l'épidémie de COVID-19 lors de l'année 2021, seul l'Audit de Vérification des Non-conformités Majeures émises lors de l'audit 2020 (Conformity Verification Audit-CVA) s'est déroulé cette année.</p> <p>Le Rapport d'audit annuel 2020 a été finalisé en 2021 ce qui a ramené l'audit annuel suivant à l'année 2022.</p> <p>De ce fait, la revue annuelle du Système de Diligence Raisonnée (SDR) pour l'année 2021 n'a pas été présentée aux auditeurs et seule la revue 2022 a été présentée.</p> <p>Cela peut laisser penser que la périodicité de la revue du SDR n'a pas été respectée par l'entreprise.</p> <p>Toutefois, cela n'est pas le cas car la revue est adossée à la périodicité des audits annuels de l'entreprise.</p> <p>L'entreprise est donc conforme avec cette exigence de la norme LegalSource car elle réalise au moins une revue annuelle de son SDR pour identifier les éventuels écarts et les corriger.</p>	

<b>Non-Conformance #:</b>	03/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 4. Contrôle qualité et suivi de la performance, critère checklist 4.1	
	L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater que celui-ci était dû à l'absence de revue du Système de Diligence Raisonnée lors du dernier audit. Pour y pallier l'entreprise a revu sa procédure de Diligence Raisonnée et a réalisé la revue annuelle du SDR pour l'année 2022.  Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.	

<b>Non-Conformance #:</b>	04/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 4. Contrôle qualité et suivi de la performance, critère checklist 4.4	
<b>Description of Non-conformance:</b>	<p><i>Lorsque l'organisation identifie que des produits ont été mis sur le marché et / ou vendus avant l'atténuation des risques, l'organisation :</i></p> <p><i>4.4.1 cesse immédiatement de vendre tout produit restant en stock ;</i></p> <p><i>4.4.2 identifie tous les acheteurs concernés, les informe par écrit dans les trois (3) jours ouvrables et conserve un enregistrement de ces notifications ;</i></p> <p><i>4.4.3 analyse les causes et met en œuvre des mesures pour empêcher que cela ne se reproduise ;</i></p> <p><i>4.4.4 informe l'organisme de certification ; et</i></p> <p><i>4.4.5 atténue les causes et permet à l'organisme de certification d'évaluer les actions entreprises.</i></p> <p><b><u>Constat 2020 :</u></b></p> <p>HEVECAM SA n'a pas élaboré une procédure visant à encadrer les situations de mise sur le marché de produits dont le risque d'illégalité n'est pas mitigé. Même si le risque d'approvisionnement en bois illégal est minime dû au fait que l'entreprise ne s'approvisionne en pieds d'hévéa que dans sa concession de Niété, il est nécessaire que HEVECAM précise dans une procédure les mesures qu'elle mettra en place au cas où du matériel considéré comme illégal venait à être mis sur le marché avant la mitigation des risques.</p> <p><b><u>Constat 2022 :</u></b></p> <p>Pour pallier au manquements observés sur le critère 4.4 notamment l'absence d'une procédure décrivant les actions à mettre en œuvre au cas où du matériel est placé sur le marché avant la mitigation des risques d'approvisionnement, la société HEVECAM SA a élaboré l'instruction de travail sur la mise en vente des produits prohibés (IT-52).</p> <p>Cette instruction de travail a pour but de décrire de manière succincte toutes les opérations à respecter lors de la mise sur le marché des produits avant l'atténuation des risques.</p> <p>En cas de mise sur le marché de produits avant l'atténuation des risques, l'Instruction de Travail recommande de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- D'arrêter immédiatement toutes les expéditions des produits lorsque le risque est spécifié ;</li> <li>- D'identifier tous les acheteurs et les informer par écrit dans les trois jours ouvrables du constat et conserver un enregistrement de toutes les notifications ;</li> </ul>	

<b>Non-Conformance #:</b>	04/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 4. Contrôle qualité et suivi de la performance, critère checklist 4.4	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- De procéder à l'analyse des causes et mettre en place des mesures pour empêcher la reproduction du risque spécifié ;</li> <li>- D'informer le bureau de certification du risque spécifié et des mesures d'atténuation mises en place ;</li> <li>- Mettre en œuvre les mesures d'atténuation définies et s'assurer de l'efficacité de ces mesures à travers des contrôles internes ;</li> <li>- De demander un audit du bureau de certification qui s'assure de l'efficacité et de l'élimination effective et totale du risque spécifié.</li> </ul> <p>Au moment de l'audit, aucun cas pareil n'avait été identifié par l'entreprise.</p>	
<b>Corrective action request:</b>	HEVECAM SA doit mettre en œuvre les actions et procédures nécessaires pour résoudre la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruction de travail sur la mise en vente des produits prohibés ;</li> <li>- Entretien.</li> </ul>	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>L'instruction de travail élaborée par la société HEVECAM SA pour encadrer les cas de mise sur le marché de produits avant la mitigation des risques présentée aux auditeurs contient une démarche claire à appliquer au cas où l'entreprise ferait un tel constat dans ses activités.</p> <p>Un tel cas n'est pas survenu dans l'entreprise pour le moment mais la démarche présentée est claire et facilement applicable par les Responsables de l'entreprise chargés du suivi de la certification LegalSource.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater que celui-ci était dû à l'absence d'une procédure encadrant la mise sur le marché de produits avant la mitigation des risques. Pour y pallier l'entreprise a élaboré ladite procédure et a sensibilisé son personnel.</p> <p>Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.</p>	
<b>NCR Status:</b>	<b>FERME</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	05/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 7. Évaluation des risques, critère checklist 7.8	
<b>Description of Non-conformance:</b>	<p><i>L'évaluation des risques détermine le niveau de risque à savoir risque faible ou risque spécifié.</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p>	

<b>Non-Conformance #:</b>	05/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 7. Évaluation des risques, critère checklist 7.8	
<p>L'évaluation de risque d'approvisionnement en bois légal réalisée par HEVECAM SA détermine le niveau de criticité de chaque risque évalué. Les risques identifiés sont classés majeurs ou mineurs suivant leur importance dans l'approvisionnement en bois légal.</p> <p>Toutefois, cette classification n'est pas conforme à l'exigence de l'indicateur qui recommande que le niveau de risque soit qualifié de « risque faible » ou de « risque spécifié ».</p> <p><b>Constat 2022 :</b></p> <p>La société HEVECAM SA a présenté aux auditeurs le document d'analyse de son Système de Diligence Raisonnée (SDR) pour l'année 2022 ainsi que l'évaluation des risques Annexe 1- Conformité légale au niveau de la forêt.</p> <p>Les risques identifiés sont caractérisés de « faibles » ou de « spécifiés » selon les cas conformément aux exigences du critère évalué.</p>		
<b>Corrective action request:</b>	HEVECAM SA doit mettre en œuvre les actions et procédures nécessaires pour résoudre la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de risques Annexe 1 : Conformité légale au niveau de la forêt ;</li> <li>- Document d'analyse du SDR de la société HEVECAM SA pour l'année 2022 ;</li> <li>- Entretiens.</li> </ul>	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>La consultation du document d'analyse des risques et du document de revue annuelle du SDR de la société HEVECAM SA a permis aux auditeurs de constater que les risques identifiés sont caractérisés de « faibles » ou de « spécifiés » selon les cas comme le recommande le critère.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'il était dû à une classification des risques dans l'analyse des risques présentée qui ne correspondait pas aux exigences du critère évalué. Pour y pallier l'entreprise a révisé son analyse de risque et adapté sa catégorisation des risques aux exigences du critère.</p> <p>Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.</p>	
<b>NCR Status:</b>	<b>FERME</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	06/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 7. Évaluation des risques, critère checklist 7.9	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p><i>Les évaluations des risques sont revues au moins une fois par an et sont révisées chaque fois que des changements se produisent et altèrent le profil de risque.</i></p>		

<b>Non-Conformance #:</b>	06/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 7. Évaluation des risques, critère checklist 7.9	
<b>Constat 2020 :</b>		
La société HEVECAM a réalisé l'évaluation des risques de sa conformité légale au niveau de la forêt pour répondre aux exigences de la certification LegalSource. Aucune analyse de risque concernant les activités de transport, de transformation et de vente des produits n'a été présentée et aucune preuve de revue annuelle de l'analyse des risques n'a été mise à la disposition des auditeurs.		
<b>Constat 2022 :</b>		
La société HEVECAM SA a présenté aux auditeurs, le document d'analyse du SDR de la société HEVECAM SA pour l'année 2022. Ce document représente la revue annuelle du SDR de l'entreprise conformément aux exigences du critère.		
La consultation du document présenté a permis aux auditeurs de constater que tout le SDR de l'entreprise a été revu dans le cadre de cette évaluation annuelle.		
<b>Corrective action request:</b>	HEVECAM SA doit mettre en œuvre les actions et procédures nécessaires pour résoudre la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de risques Annexe 1 : Conformité légale au niveau de la forêt ;</li> <li>- Document d'analyse du SDR de la société HEVECAM SA pour l'année 2022 ;</li> <li>- Entretien.</li> </ul>	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>La consultation du document d'analyse du SDR de la société HEVECAM SA pour l'année 2022 présenté aux auditeurs a permis aux auditeurs de constater que conformément aux exigences du critère, une revue annuelle de tout le SDR de l'entreprise a été réalisée.</p> <p>Cette revue annuelle a permis de requalifier certains risques et de confirmer le niveau des autres.</p> <p>Les mesures d'atténuation et les actions menées par l'entreprise sont également présentées dans le document.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'il était dû à une absence de revue annuelle du SDR lors du dernier audit. Pour y pallier l'entreprise a réalisé la revue annuelle 2022 de son SDR.</p> <p>Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.</p>	
<b>NCR Status:</b>	FERME	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	07/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 8. Atténuation des risques, critère checklist 8.2	
<b>Description of Non-conformance:</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	07/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 8. Atténuation des risques, critère checklist 8.2	
<p><i>L'organisation documente et justifie l'efficacité des mesures d'atténuation des risques.</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>L'évaluation des risques d'approvisionnement en bois légal (<b>Exhibit 7</b>) réalisée par HEVECAM SA identifie les éventuels risques applicables à la chaîne d'approvisionnement et leur degré de gravité. Les mesures d'atténuation/mitigation sont proposées dans l'évaluation des risques mais la justification du choix et de l'efficacité de ces mesures n'est pas faite.</p> <p>Aucune analyse de l'efficacité des mesures de mitigation proposées n'est faite par l'entreprise pour s'assurer que celles-ci limitent effectivement les risques d'approvisionnement en matériel illégal.</p> <p><b>Constat 2022 :</b></p> <p>La consultation du rapport d'analyse de risques et du document d'analyse du SDR de la société HEVECAM SA pour l'année 2022 a permis aux auditeurs de constater que les mesures de mitigation des risques identifiés sont présentées. Ces mesures d'atténuation concernent autant les risques « faibles » que les risques « spécifiés ».</p> <p>L'efficacité de ces mesures de mitigations est testée lors des audits internes des activités de l'entreprise.</p> <p>La consultation des rapports d'audits internes présentée aux auditeurs a permis de constater que l'ensemble des Directions, départements et services de l'entreprise font l'objet d'audits internes destinés à évaluer la pertinence des mesures de mitigation des risques identifiés.</p> <p>Ces rapports d'audits internes présentent les forces, faiblesses, les actions correctives proposées, les résultats attendus, les vérificateurs, le Responsable de de la mise en œuvre des actions correctives et les délais de mise en conformité.</p>		
<b>Corrective action request:</b>	HEVECAM SA doit mettre en œuvre les actions et procédures nécessaires pour résoudre la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de risques Annexe 1 : Conformité légale au niveau de la forêt ;</li> <li>- Document d'analyse du SDR de la société HEVECAM SA pour l'année 2022 ;</li> <li>- Rapport d'audit interne LegalSource service médical Mars 2022 ;</li> <li>- Rapport d'audit interne LegalSource service HSE Mars 2022 ;</li> <li>- Rapport d'audit interne LegalSource service Ressources Humaines Mars 2022 ;</li> <li>- Rapport d'audit interne LegalSource service social externe Mars 2022 ;</li> <li>- Entretiens.</li> </ul>	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>La consultation des reports d'audits internes du mois de Mars 2022 et leur comparaison avec le document d'analyse du SDR de la société HEVECAM SA et l'évaluation des risques a permis aux auditeurs de constater que les conclusions des rapports d'audits internes permettent de justifier le choix des mesures de mitigation proposées dans l'analyse des risques.</p> <p>Les résultats de cette analyse ont permis aux auditeurs de constater que la qualification du niveau de risques est concordante avec les résultats de leur évaluation.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'il était dû à une absence d'évaluation de l'efficacité des mesures de mitigation des risques identifiés dans l'analyse des risques. Pour y pallier l'entreprise a</p>	

<b>Non-Conformance #:</b>	07/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 8. Atténuation des risques, critère checklist 8.2	
	<p>Systématisé la pratique des audits internes par Département afin d'évaluer l'efficacité des mesures de mitigation des risques proposés.</p> <p>Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.</p>	
<b>NCR Status:</b>	<b>FERME</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	08/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	<p>LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 9. Déclarations de certification Legal Source, critère checklist 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 9.6</p> <p>NC-STD-01 NEPCon Generic CoC Standard, Critères 6.1 et 6.2</p>	
<b>Description of Non-conformance:</b>	<p><i>9.1 Pour les produits qui sont inclus dans la portée de la certification LegalSource, l'organisation peut utiliser la marque « certifié LegalSource » sur les documents de vente et de transport.</i></p> <p><i>9.2 Lorsque l'Organisation fait une déclaration de vente LegalSource, l'Organisation indique son code de certification LegalSource sur les documents de vente.</i></p> <p><i>9.3 L'organisation n'utilise pas le label LegalSource sur les produits.</i></p> <p><i>9.4 L'Organisation peut faire des déclarations générales promotionnelles sur son statut certifié LegalSource.</i></p> <p><i>9.5 Lorsque l'Organisation fait une déclaration LegalSource sur les ventes, l'Organisation indique son code sur tout matériel de promotion, à côté de la déclaration de certification.</i></p> <p><i>9.6 L'organisation soumet toutes les déclarations liées au programme LegalSource à l'organisme de certification pour examen et approbation avant son utilisation.</i></p> <p><b><u>Constat 2020 :</u></b></p> <p>HEVECAM SA est titulaire d'un certificat LegalSource depuis l'année 2019. Les seuls produits couverts par la portée de son certificat sont les pieds d'hévéa sénescents abattus lors du renouvellement des plantations.</p> <p>Depuis sa certification, l'entreprise est autorisée à utiliser les marques de commerce LegalSource sur les documents de facturation et de transport.</p> <p>Toutefois, HEVECAM SA n'a pas élaboré de procédure d'usage de la marque. Cela constitue une exigence de la norme même si l'entreprise n'a pas vendu de produit certifié depuis l'obtention de sa certification.</p> <p><b><u>Constat 2022 :</u></b></p> <p>Lors de l'audit 2022, la société HEVECAM SA a présenté aux auditeurs l'Instruction de Travail pour l'usage de la marque de commerce LegalSource (IT-01).</p> <p>Cette instruction de travail permet à l'entreprise d'assurer sa conformité aux exigences du standard LegalSource concernant l'utilisation de la marque LegalSource notamment son utilisation hors produit et l'utilisation promotionnelle de cette marque de commerce (publicités, brochures, pages</p>	



<b>Non-Conformance #:</b>	08/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	<p>LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de Diligence Raisonnée (SDR), 9. Déclarations de certification Legal Source, critère checklist 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 9.6</p> <p>NC-STD-01 NEPCon Generic CoC Standard, Critères 6.1 et 6.2</p>	
<p>web, catalogues, presse, foires commerciales, papiers en-tête, documents de promotion de l'entreprise, etc.).</p> <p>L'instruction de travail insiste sur l'approbation préalable des modèles d'utilisation de la marque par Preferred By Nature avant leur utilisation.</p>		
<b>Corrective action request:</b>	HEVECAM SA doit mettre en œuvre les actions et procédures nécessaires pour résoudre la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instruction de Travail pour l'usage de la marque de commerce LegalSource (IT-01) ;</li> <li>- Entretien.</li> </ul>	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>La consultation de l'Instruction de Travail pour l'usage de la marque de commerce LegalSource (IT-01) élaborée par l'entreprise a permis aux auditeurs de constater que les conditions d'utilisation de la marque LegalSource sont bien définies.</p> <p>L'approbation préalable de Preferred By nature de ces différentes utilisations de la marque est un préalable à leur utilisation.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'il était dû à l'absence d'une procédure encadrant l'usage de la marque LegalSource. Pour y pallier l'entreprise a élaboré une Instruction de Travail pour l'usage de la marque LegalSource et l'a diffusé au sein de son personnel.</p> <p>Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.</p>	
<b>NCR Status:</b>	<b>FERME</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	09/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	<p>LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 1. Droits légaux d'abattage, sous-catégorie de légalité 1.1 Droits fonciers et droits de gestion, indicateur checklist 1.1.4</p>	
<b>Description of Non-conformance:</b>	<p><i>Le statut légal de l'EAF est clairement défini et ses prérogatives délimitées. Le droit d'exploiter a été légalement obtenu et inclut le droit d'opérer et d'abattre du bois à l'intérieur de l'UFA concernée.</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>Les droits fonciers de la concession HEVECAM de Niété sont clairement définis dans le contrat de bail emphytéotique signé entre la société HEVECAM SA et le Gouvernement du Cameroun. Ce contrat</p>	



<b>Non-Conformance #:</b>	09/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 1. Droits légaux d'abattage, sous-catégorie de légalité 1.1 Droits fonciers et droits de gestion, indicateur checklist 1.1.4	
<p>de bail signé en 2013 pour une période de 50 ans renouvelables précise les droits et devoir d'HEVECAM SA sur le terrain en location, les droits d'usages applicables aux populations riveraines et les activités prévues sur la concession.</p> <p>Pendant des années, l'entreprise a étendu ses activités sans avoir au préalable matérialisé ses limites. Aujourd'hui, ces limites ont été matérialisées. L'entreprise déclare avoir cédée les parcelles se trouvant hors des limites aux communauté et a aussi procédé à délimitation des empiètements des populations dans la concession.</p> <p>Toutefois, lors des consultations faites au niveau des villages riverains, les populations des village Andjeck et d'Angale déclarent que les limitent actuelles de la plantation HEVECAM de Niété se trouvent hors de la concession accordée par l'Etat Camerounais.</p> <p>Ces 2 villages dans lesquels résident des travailleurs d'HEVECAM SA sont régulièrement au centre de conflits fonciers entre lesdits travailleurs et les populations autochtones de ces villages. Ces conflits sont dus au sentiment d'accaparement des terres par les travailleurs d'HEVECAM qui mènent des activités agricoles sans l'aval des populations locales en installant la plupart du temps des cultures pérennes (Palmier à huile, Cacao, etc.) et parfois en achetant des portions de terrain de façon contestable.</p> <p>Cette situation donne à ces populations l'impression que la plantation HEVECAM va bien au-delà des limites connues. Pour clarifier cette situation HEVECAM a sollicité l'appui d'une ONG locale dénommée APED pour l'identification des griefs des populations riveraines.</p> <p>A la suite du travail de l'ONG APED, plusieurs séances de sensibilisation des populations riveraines et des travailleurs sur les limites de la concession et la gestion du foncier ont été organisées.</p> <p>Bien qu'il n'ait pas été possible au cours de l'audit de vérifier les limites sur le terrain de la plantation au niveau des villages contestataires, il n'en demeure pas moins que les droits fonciers ne sont pas clairs pour les populations de ces villages.</p> <p><b>Constat 2022 :</b></p> <p>Lors de l'audit 2020, les échanges avec les communautés riveraines et la consultation des enregistrements du service en charge du social externe ont permis aux auditeurs de constater que des travailleurs de la société HEVECAM sont sortis des limites de la concession pour acheter des espaces fonciers auprès des populations riveraines des villages Andjeck et Angalé de façon floue et parfois se sont installés sans l'accord formel des populations afin d'y mener des activités agricoles notamment de plantation industrielle d'hévéa qui était par la suite acheté et récolté par la société HEVECAM SA.</p> <p>Il est important de rappeler que les plaintes des populations riveraines viennent du fait que les chefs déclarent que les acquéreurs n'ont pas respecté les superficies qui leur ont été attribuées, à la signature des protocoles d'accord de départ.</p> <p>Les deux chefs ont conjointement signé mis à notre disposition, une liste additive des noms de ceux ayant acquis du terrain, et certaines superficies connues de ces parcelles. Ils voudraient ainsi que les nouvelles superficies de chaque acquéreur soit connues, avant de prétendre à une quelconque résolution participative</p> <p>Cette occupation des terres hors de la concession de Niété a été source de conflits avec ces populations riveraines à la concession donnant l'impression que l'entreprise menait ses activités hors de sa concession foncière.</p> <p>Suite au travail d'investigation sur le terrain mené par l'ONG APED qui a été mobilisée par HEVECAM SA au vu de son expérience de collaboration et d'appui aux populations locales, pour mener un diagnostic de l'occupation du terroir des communautés riveraines par les travailleurs de la société HEVECAM SA.</p>		

<b>Non-Conformance #:</b>	09/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 1. Droits légaux d'abattage, sous-catégorie de légalité 1.1 Droits fonciers et droits de gestion, indicateur checklist 1.1.4	
<p>Ce diagnostic a fait ressortir une forte occupation des espaces hors de la plantation par les travailleurs de l'entreprise et a permis de déterminer les superficies occupées. Les échanges que l'ONG a eus avec les populations riveraines ont fait ressortir une impression générale de non-respect des limites de la concession par la société HEVECAM.</p> <p>Pour pallier à cette situation et rétablir la paix sociale avec les populations riveraines concernées, la société HEVECAM SA a initié le rafraîchissement des limites de la concession de Niété couplé à la sensibilisation des communautés riveraines sur l'identification de cette limite.</p> <p>Pour la matérialisation des limites de la concession, les représentants des populations riveraines ont été sollicités pour faciliter sa reconnaissance après les travaux.</p> <p>L'entreprise a également invité son personnel incriminé à se rapprocher des chefferies concernées pour régulariser le processus d'acquisition des terres auprès des communautés riveraines et payer les frais compensatoires y relatifs. L'entreprise a également signalé aux concernés qu'ils s'exposent à des sanctions disciplinaires au vu de leurs activités et que l'entreprise se désolidarise de ces pratiques.</p> <p>Les échanges avec les représentants des populations riveraines pendant l'audit ont permis de constater que les démarches de l'entreprise ont porté des fruits car les limites de la concession sont désormais bien identifiables et connues des populations concernées tout comme il est clair pour celles-ci que l'achat de terrains par des travailleurs HEVECAM SA relève d'initiatives privées auxquelles elles sont libres de s'opposer.</p> <p>Une identification des propriétaires des parcelles occupées a été réalisée et les populations ont effectivement été dédommagées financièrement par les travailleurs concernés sur la base des montants arrêtés dans les Procès-Verbaux tripartites signés entre l'entreprise, les communautés concernées et les travailleurs incriminés.</p> <p>Les populations riveraines sont désormais informées du fait qu'au-delà de la limite de la concession de Niété, les seules activités autorisées sont la cueillette et le ramassage de Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).</p>		
<b>Corrective action request:</b>	HEVECAM SA doit mettre en œuvre les actions et procédures nécessaires pour résoudre la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat de bail emphytéotique HEVECAM ;</li> <li>- Rapports ONG APED ;</li> <li>- Invitations et liste de présence invitation populations riveraines à la réunion à Angalé sur la résolution du litige foncier avec les acquéreurs des terrains au lieu-dit Mbandé ;</li> <li>- Procès-Verbal et liste de présence des rencontres tripartites entre HEVECAM, les acquéreurs de terrain et les populations riveraines des villages Angalé et Andjeck ;</li> <li>- Fiche demande de main d'œuvre pour matérialisation des limites de la concession HEVECAM ;</li> <li>- Liste de présence de la formation à la matérialisation des limites d'une concession d'aménagement durable ;</li> <li>- Procédure de gestion des dons et de vente des produits connexes de la scierie ;</li> <li>- Procédure d'ouverture, d'entretien et de matérialisation des limites (PRG-125) ;</li> <li>- Instruction de Travail pour l'ouverture des limites de la concession ;</li> </ul>	

<b>Non-Conformance #:</b>	09/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 1. Droits légaux d'abattage, sous-catégorie de légalité 1.1 Droits fonciers et droits de gestion, indicateur checklist 1.1.4	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Termes de Référence entretien et matérialisation des limites de la concession agro-industrielle HEVECAM SA Niété ;</li> <li>- Liste des riverains retenus pour les travaux de matérialisation des limites de la concession de Niété ;</li> <li>- Note de service adressée au personnel d'HEVECAM SA suite au constat d'empiètement de leurs parcelles agricoles sur les terres des villages riverains à la concession de Niété ;</li> <li>- Superficies des plantations détenues par les employés HEVECAM SA dans les villages riverains à la concession de Niété ;</li> <li>- Rapports sur les travaux d'ouverture et de matérialisation des limites de la concession HEVECAM de Niété ;</li> <li>- Entretien.</li> </ul>	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>Les preuves présentées par l'entreprise et les échanges avec les communautés riveraines et les employés de la société HEVECAM SA chargés du suivi des aspects relatifs au social externe ont permis aux auditeurs de constater que les populations riveraines ont été sensibilisées sur les activités autorisées au-delà des limites de la concession de Niété et ont été impliquées dans le rafraîchissement des limites de la concession pour faciliter leur identification ultérieure.</p> <p>Le personnel de l'entreprise impliqué dans l'accaparement des terres des populations riveraines a été également rappelé à l'ordre et des compensations financières ont été accordées aux familles dont les terres ont été indûment occupées par les travailleurs de la société HEVECAM.</p> <p>Les échanges avec les communautés locales concernées ont fait ressortir un apaisement de la situation et une meilleure compréhension des droits fonciers applicables.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'il était dû à l'absence d'une procédure encadrant l'usage de la marque LegalSource. Pour y pallier l'entreprise a élaboré une Instruction de Travail pour l'usage de la marque LegalSource et l'a diffusé au sein de son personnel.</p> <p>Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.</p>	
<b>NCR Status:</b>	<b>FERME</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	10/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 1. Droits légaux d'abattage, sous-catégorie de légalité 1.3 Planification de la gestion et de l'abattage, indicateur checklist 1.3.3	
<b>Description of Non-conformance:</b>		
<p><i>Le statut légal de l'EAF est clairement défini et ses prérogatives délimitées. Le droit d'exploiter a été légalement obtenu et inclut le droit d'opérer et d'abattre du bois à l'intérieur de l'UFA concernée.</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>HEVECAM SA a présenté aux auditeurs le planning de renouvellement des blocs correspondant au planning des abattages à réaliser pour récupérer les pieds d'hévéa sénescents arrivés à leur limite de production.</p> <p>Pour le moment l'entreprise est en attente de la validation du Plan simple de Gestion de la Forêt de particuliers N° 09 03 001 contenue dans la concession de Niété et sur laquelle les opérations de récolte sont prévues.</p> <p>Conformément à la législation en vigueur le Plan simple de gestion fixe les assiettes annuelles de coupe en fonction du planning des abattages à réaliser. Les Plans annuels d'opérations et les Permis de coupe associés respecteront également cette planification des abattages.</p> <p>Les auditeurs ont toutefois noté que le planning des abattages mis à leur disposition et supposé démarrer en 2020 est différent de la planification contenue dans le Plan Simple de gestion déposé auprès des services du MINFOF en 2018.</p> <p>L'entreprise devra assurer la conformité des informations contenues dans ces deux documents afin d'éliminer le risque de non-respect de l'ordre de passage des assiettes de coupe.</p> <p><b>Constat 2022 :</b></p> <p>Lors de l'audit 2022, la société HEVECAM SA a présenté aux auditeurs la lettre d'approbation du Plan Simple de Gestion (PSG) de la Forêt de Particulier (FP) N° 09 03 001 sur laquelle est autorisée la récolte de pieds d'hévéa sénescents dans la concession HEVECAM Niété.</p> <p>Le PSG de la FP N° 09 03 001 a été approuvé par notification N° 01117/L/MINFOF/DRSU/SRF du 1<sup>er</sup> Juin 2021 du Délégué Régional des Forêts et de la Faune de la Région du Sud.</p> <p>La consultation du document a permis aux auditeurs de constater que l'ordre de passage en récolte des parcelles suivant l'année de plantation est respecté lors des opérations.</p>		
<b>Corrective action request:</b>	HEVECAM SA doit mettre en œuvre les actions et procédures nécessaires pour résoudre la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Plan simple de Gestion de la Forêt de particuliers N° 09 03 001 ;</li> <li>- Lettre d'approbation du PSG de la FP N° 09 03 001 ;</li> <li>- Entretien.</li> </ul>	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>Le Plan Simple de Gestion de la Forêt de Particuliers N° 09 03 001 élaboré pour encadrer les activités de récolte des produits forestiers dans une forêt privée conformément aux dispositions de loi forestière N° 94/01 et ses textes d'application a été approuvé préalablement au démarrage des activités de récolte par les services du MINFOF conformément aux dispositions légales en vigueur.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'au moment du dernier audit, l'entreprise était en attente de l'approbation par les services du Ministère des Forêts et de la Faune du Plan Simple de gestion de la Forêt</p>	

<b>Non-Conformance #:</b>	10/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 1. Droits légaux d'abattage, sous-catégorie de légalité 1.3 Planification de la gestion et de l'abattage, indicateur checklist 1.3.3	
	de Particuliers N° 09 03 001. Au moment de l'audit annuel 2022, cette approbation était disponible.  Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.	
<b>NCR Status:</b>	<b>FERME</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	12/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.2 Sites et espèces protégés, indicateur checklist 3.2.2	
<b>Description of Non-conformance:</b>	<p><i>L'EAF opère en conformité avec les exigences légales relatives à l'exploitation des produits forestiers. Les plans de gestion et plans d'exploitation annuels - exigés par la loi - existent, contiennent des informations précises et sont mis en œuvre de manière adéquate.</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>HEVECAM SA a réalisé un Audit Environnemental et Social (AES) conformément aux dispositions légales en vigueur. Cette AES qui couvre toute sa concession est assortie d'un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) qui décrit les mesures à mettre en place pour assurer la préservation de l'Environnement lors des activités. L'abattage fait partie de ces activités.</p> <p>Une Etude d'Impact environnemental et social (EIES) a également été réalisée pour le projet d'installation d'une unité de transformation du bois.</p> <p>Toutefois, les auditeurs ont constaté que malgré l'existence d'un monitoring interne des activités des activités de l'entreprise, la mise en œuvre des prescriptions du PGES de l'audit environnemental la concession de Niété ne fait pas l'objet d'un suivi formel régulier. En effet, depuis l'approbation du rapport d'audit environnemental de la concession de Niété, aucun rapport de suivi de la mise en œuvre des prescriptions du PGES n'est disponible.</p> <p><b>Constat 2022 :</b></p> <p>Le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du développement Durable (MINEPDED) a modifié au courant de l'année 2019 ses procédures relatives au suivi de la mise en œuvre des actions validées dans les Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) qui est une déclinaison opérationnelle de l'Etude d'impact environnementale et Sociale (EIES) ou de l'audit environnemental.</p> <p>C'est ainsi que la note de service N° 00023/N/MINEPDED/SG/DPDD/SDPGE/CSSPGES du 11 janvier 2019 adressée par le Ministre de l'Environnement, de la Protection de la nature et du développement Durable (MINEPDED) aux délégués Régionaux et Départementaux du MINEPDED portant rappel de la nécessité de transmission des rapports semestriels de mise en œuvre des Plans des gestion environnementaux et Sociaux (PGES) issus des études d'impacts approuvées.</p>	

<b>Non-Conformance #:</b>	12/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.2 Sites et espèces protégés, indicateur checklist 3.2.2	
<p>La société HEVECAM SA se conforme à cette exigence et a élaboré pour les années 2020, 2021 et 2022 un plan de Travail Annuel (PTA) de mise en œuvre du PGES qui a été transmis officiellement aux représentants locaux du MINEPDED.</p> <p>Le courrier N° 21/L/MINEPDED/DRS/DDO/BCME du 13 Février 2021 portant approbation du PTA 2021 pour la mise en œuvre du PGES du complexe agro-industriel de Niété a été présenté aux auditeurs. Ce courrier rappelle à l'entreprise l'exigence de transmission des rapports semestriels de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales prévues dans le PTA transmis.</p> <p>L'entreprise a également mis à la disposition des auditeurs le courrier N° DG/DGA/HSE/N°036/HC/AD du 08 Avril 2022 portant transmission à la Délégation Départementale du MINEPDED de l'Océan du PTA 2022 de la mise en œuvre du PGES du complexe agro-industriel de Niété.</p> <p>Conformément aux dispositions légales en vigueur, l'entreprise a présenté aux auditeurs les rapports du plan de mise en œuvre des PGES des semestres 1 et 2 de l'année 2021 de la société HEVECAM SA pour le site de Niété.</p> <p>Au moment de l'audit, le PTA 2022 était en attente d'approbation par les services locaux du MINEPDED du département de l'Océan.</p> <p>En dehors de ce suivi réalisé par les services locaux de l'Administration en charge de l'Environnement, l'entreprise elle-même réalise un suivi mensuel des aspects Hygiène, Sécurité et environnement (HSE) lors de ses activités. C'est ainsi que le Rapport d'audit interne service HSE Mars-Avril 2022 assorti d'un plan d'action de mise en conformité a été mis à la disposition des auditeurs.</p>		
<b>Corrective action request:</b>	HEVECAM SA doit mettre en œuvre les actions et procédures nécessaires pour résoudre la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Audit Environnemental et Social Plantation de Niété ;</li> <li>- Etude d'Impact environnemental et social (EIES) réalisée pour le projet d'installation d'une unité de transformation du bois ;</li> <li>- Rapport suivi PGES 1<sup>er</sup> semestre 2021 ;</li> <li>- Rapport suivi PGES 2<sup>ème</sup> semestre 2021 ;</li> <li>- Rapport d'audit interne service HSE Mars-Avril 2022 ;</li> <li>- PTA du PGES 2020 HEVECAM SA ;</li> <li>- PTA du PGES 2021 HEVECAM SA ;</li> <li>- PTA du PGES 2022 HEVECAM SA ;</li> <li>- Note MINEPDED demandant aux Délégués du MINEPDED de s'assurer de la transmission des rapports semestriels de mise en œuvre du PGES par les opérateurs ;</li> <li>- Lettre d'approbation du PTA 2021 du PGES HEVECAM SA ;</li> <li>- Entretien.</li> </ul>	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>Les documents mis à la disposition des auditeurs permettent de montrer que l'entreprise fait un suivi régulier de l'impact environnemental de ses activités.</p> <p>Ce suivi est réalisé pour répondre aux exigences internes de l'entreprise dans le cadre de la gestion des impacts des activités de celle-ci et pour répondre aux exigences</p>	

<b>Non-Conformance #:</b>	12/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.2 Sites et espèces protégés, indicateur checklist 3.2.2	
	<p>Administratives liées au suivi de la mise en œuvre des actions préconisées dans les PGES et qui doivent se décliner en PTA suivi par l'administration en charge de l'environnement.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'il était dû au manque de suivi des recommandations du PGES de l'Audit Environnemental et Social de la concession de Niété qui a été approuvé par le Ministère de l'environnement.</p> <p>Pour y pallier et suivant les nouvelles exigences du Ministère de l'Environnement, l'entreprise a élaboré un Plan de Travail annuel de mise en œuvre des exigences du PGES de l'AES de la concession de Niété et l'a soumis aux services du Ministère de l'Environnement. Ce PTA sert désormais de base pour le suivi de la mise en œuvre du PGES par l'entreprise.</p> <p>Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.</p>	
<b>NCR Status:</b>	<b>FERME</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	13/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.4 Santé et sécurité, indicateur checklist 3.4.3	
<b>Description of Non-conformance:</b>	<p><i>L'EAF opère en conformité avec les exigences légales relatives à l'exploitation des produits forestiers. Les plans de gestion et plans d'exploitation annuels - exigés par la loi - existent, contiennent des informations précises et sont mis en œuvre de manière adéquate.</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>HEVECAM SA a présenté aux auditeurs les plans de formation 2020 comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan des formations externes 2020 ;</li> <li>- Le plan des sensibilisations internes 2020.</li> </ul> <p>L'évaluation de la mise en œuvre de ces documents montre un déphasage entre la planification et les réalisations sur le terrain et un faible niveau de mise en œuvre des différents plans de formation. Une des causes de ce déphasage étant la survenue dès le mois de Mars 2020, d'une réduction d'activités liée au COVID-19.</p> <p>Toutefois, l'entreprise elle-même n'a pas évalué ni documenté le niveau de mise en œuvre de ses différents plans de formation élaborés pour l'année 2020.</p>	



<b>Non-Conformance #:</b>	13/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.4 Santé et sécurité, indicateur checklist 3.4.3	
<b>Constat 2022 :</b>		
<p>HEVECAM SA a présenté aux auditeurs les plans de formation élaborés pour l'année 2021 et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan des formations externes 2021 ;</li> <li>- Le plan des formations internes 2021.</li> </ul> <p>Les thématiques de formation abordées sont déterminées en fonction des résultats du suivi-évaluation des activités qui permet de ressortir les points présentant des faiblesses dans leur mise en œuvre au sein de l'entreprise de façon à organiser un renforcement des capacités ciblé ;</p> <p>Les formations internes qui se déroulent parfois sous forme de sensibilisation sont organisées par les responsables de l'entreprise sur des thématiques variées. Ces renforcements de capacité en interne concernent les domaines pour lesquels l'entreprise dispose de compétences en interne.</p> <p>Les formations externes quant à elles concernent les domaines pour lesquels l'entreprise ne dispose pas de compétences en interne et qui nécessitent l'intervention de formateurs externes à l'entreprise.</p> <p>L'entreprise a également réalisé un bilan des formations 2021 qui récapitule l'effectif formé, le coût de la formation et le personnel restant à former avec le coût associé.</p> <p>La consultation des plans de formation interne et externes et des rapports de formation ayant sanctionné les formations réalisées a permis aux auditeurs de constater que la réalisation des formations se fait en accord avec la planification réalisée par l'entreprise en début d'année.</p> <p>Les formations non réalisées au courant de l'année sont reprogrammées pour l'année suivante. Les échanges avec les employés de l'entreprise ont permis aux auditeurs de constater une bonne appropriation des thèmes abordés et l'amélioration des pratiques à la suite de ces formations.</p> <p>Au moment de l'audit le plan de formation pour l'année 2022 était en phase de finalisation.</p>		
<b>Corrective action request:</b>	HEVECAM SA doit mettre en œuvre les actions et procédures nécessaires pour résoudre la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan des formations externes 2021 ;</li> <li>- Le plan des formations internes 2021.</li> <li>- Bilan des formations 2021 ;</li> <li>- Rapports de formations et listes de présence ;</li> <li>- Attestations de participation formations ;</li> <li>- Compte-Rendu de sensibilisations.</li> </ul>	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de constater que l'entreprise assure un suivi de ses plans de formation interne et externe.</p> <p>La planification des formations est respectée de façon générale et les formations qui n'ont pas lieu sont reprogrammées pour l'année suivante.</p> <p>Le niveau de mise en œuvre du plan de formation et suivi et des correctifs sont apportés en cas de besoin.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'il était dû au manque d'évaluation des plans de formation interne et externes lors du dernier audit et à l'absence de documentation permettant de prouver la réalisation des formations planifiées.</p>	



<b>Non-Conformance #:</b>	13/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.4 Santé et sécurité, indicateur checklist 3.4.3	
	<p>Pour y pallier, l'entreprise réalise désormais une évaluation annuelle de la mise en œuvre de son plan de formation et assure la disponibilité des preuves de réalisation des formations organisées.</p> <p>Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.</p>	
<b>NCR Status:</b>	<b>FERME</b>	
<b>Comments (optional):</b>		

<b>Non-Conformance #:</b>	14/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 4. Droits des tiers, sous-catégorie de légalité 4.2 4.2 Consentement libre, informé et préalable (CLIP), indicateur checklist 4.2.1	
<b>Description of Non-conformance:</b>	<p><i>Les droits coutumiers légalement reconnus sont pris en compte dans la gestion des ressources forestières</i></p> <p><b>Constat 2021 :</b></p> <p>HEVECAM exploite une portion du domaine privé de l'Etat qui fait l'objet d'un titre foncier. Certaines plantations ont été créées avant la cession des parts de l'Etat à l'Entreprise.</p> <p>L'Entreprise dans le cadre de son programme social a commencé tout de même des activités visant une bonne communication avec les populations riveraines concernées notamment celles de l'enclave de Ngock qui est riveraine au parc National de Campo-Ma'an qui a un passif conflictuel avec l'entreprise.</p> <p>Une matrice CLIP a été élaborée pour encadrer la collaboration avec les peuples autochtones Bagyeli installés dans et autour de la concession de Niété pour s'assurer de la prise en compte de leurs spécificités lors des activités.</p> <p>Toutefois, l'entreprise n'a fourni aucune preuve de mise en œuvre et de suivi de cette matrice CLIP afin d'en évaluer l'efficacité.</p> <p><b>Constat 2022 :</b></p> <p>Lors de l'audit annuel 2022, la société HEVECAM SA a fourni aux auditeurs les preuves de la prise en compte du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) dans le cadre de son programme social. Ainsi, l'entreprise assure la mise en œuvre de sa matrice CLIP avec les communautés Bagyeli installées dans les alentours de la concession de Niété.</p> <p>L'entreprise a mis à la disposition des auditeurs les preuves d'obtention d'accord CLIP (Procès-verbaux de concertation et listes de présence) pour le choix de microprojets au profit des populations riveraines. Les accords présentés ont été obtenus pour les communautés de Lobé village et Lobé Bagyeli ainsi que pour les villages Zingui et Adjap.</p>	

<b>Non-Conformance #:</b>	14/20	
<b>Non-Conformance Grading:</b>	MAJOR <input type="checkbox"/>	Minor <input checked="" type="checkbox"/>
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 4. Droits des tiers, sous-catégorie de légalité 4.2 4.2 Consentement libre, informé et préalable (CLIP), indicateur checklist 4.2.1	
<p>L'entreprise met en œuvre sa matrice CLIP dans le cadre de ses relations avec les populations autochtones installées dans et autour de la concession de Niété. Ces populations sont identifiées par l'Etude socio-économique réalisée dans le cadre de la réalisation du plan d'aménagement de la Forêt de Particuliers (FP) N° 09 03 001.</p> <p>Les preuves de sensibilisation et d'échanges avec les populations concernées sur les dispositions prises par l'entreprise en vue de l'obtention du CLIP lors du choix des microprojets ont été mises à la disposition des auditeurs.</p>		
<b>Corrective action request:</b>	HEVECAM SA doit mettre en œuvre les actions et procédures nécessaires pour résoudre la non-conformité.	
<b>Timeline for Conformance:</b>	Douze (12) mois à partir de la finalisation du rapport	
<b>Evidence Provided by Organization:</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bail emphytéotique plantation HEVECAM Niété ;</li> <li>- Matrice CLIP peuples Bagyeli ;</li> <li>- Procédure social externe.</li> </ul>	
<b>Findings for Evaluation of Evidence:</b>	<p>Les preuves mises à disposition par l'entreprise ont permis aux auditeurs de constater que la matrice CLIP élaborée par l'entreprise est effectivement mise en œuvre.</p> <p>Dans le cadre du choix des microprojets au profit des populations riveraines à sa concession, l'entreprise met en œuvre sa matrice CLIP et reçoit l'accord des populations impactées avant la mise en œuvre effective de ceux-ci.</p> <p>Les populations autochtones impactées ont effectivement donné leur accord dans le choix des microprojets à financer grâce à la matrice CLIP de l'entreprise.</p> <p>L'analyse des causes du RNC a permis aux auditeurs de constater qu'il était dû à l'absence de preuves de mise en œuvre de la matrice CLIP élaborée par l'entreprise pour encadrer ses relations avec les populations autochtones Bagyeli riveraines à la concession de Niété.</p> <p>Pour y pallier, l'entreprise met désormais en œuvre et documente les actions réalisées dans le cadre de sa matrice CLIP au profit des populations autochtones.</p> <p>Les preuves mises à la disposition des auditeurs permettent de clôturer le RNC.</p>	
<b>NCR Status:</b>	FERME	
<b>Comments (optional):</b>		

## Observations

Observations (Obs) are issued for the early stages of a problem which does not in and of itself constitute a non-conformance, but which the auditor considers may lead to a future non-conformance if not addressed by the Organisation or where general improvements may be made. Where applicable, all observations are shown below:

<b>Observation #:</b>	01/19
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de diligence raisonnée (SDR), 1. Engagement à l'approvisionnement légal, Critère 2.4.
<b>Description of Observation:</b>	
<p><i>Tout le personnel concerné démontre une bonne connaissance des procédures de l'organisation relatives au respect du présent référentiel, ainsi que des compétences dans leur mise en œuvre.</i></p> <p><b>Constat 2019 :</b></p> <p>Lors de l'audit 2019, tous les responsables et personnel d'appui rencontrés avaient démontré une bonne connaissance des procédures et instructions de travail applicables.</p> <p>Le plan de formation 2019 de HEVECAM SA prévoyait des formations du personnel HEVECAM et de ses sous-traitants sur les exigences de la certification LegalSource et sur la RBUE. Toutefois, au moment de l'audit, ces formations n'étaient pas encore réalisées.</p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>La consultation du plan de formations externes 2020 et du plan des sensibilisations internes 2020 et la comparaison avec les rapports de formation mis à la disposition des auditeurs montre que le constat fait lors de l'audit 2019 reste d'actualité.</p> <p><b>Constat 2022 :</b></p> <p>La société HEVECAM SA a présenté aux auditeurs les preuves de formation de son personnel sur les exigences de la certification LegalSource et du Règlement Bois de l'union Européenne (RBUE). Cette formation a été organisée au courant de l'année 2021 par un prestataire externe mobilisé à cet effet par l'entreprise.</p> <p>Cette formation était prévue dans le plan de formation 2021 de l'entreprise et a été effectivement réalisée. Le rapport de formation accompagné des listes de présence et des copies d'attestations de participation ont été mises à la disposition des auditeurs.</p> <p>A la suite des preuves mises à disposition par l'entreprise, l'Observation peut être clôturée.</p>	

<b>Observation #:</b>	02/19
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	NC-STD-01 NEPCon Generic CoC Standard, critère 2.1
<b>Description of Observation:</b>	
<p><i>Le critère 2.1 de la section H du standard LegalSource demande qu'HEVECAM suive, sépare et classe les produits suivant leur type de déclaration pendant tout le processus de production comprenant l'achat, la réception, la transformation, le stockage, l'exportation, la livraison et la vente.</i></p> <p><b>Constat 2019 :</b></p> <p>Les pieds d'Hévéa qui sont prélevés par HEVECAM SA proviennent exclusivement de la concession HEVECAM de Niété. Aucun achat de pieds d'hévéa n'a lieu pour le moment.</p>	

Le produit étant unique ainsi que sa provenance, le tout couvert par un seul type de certification, il n'y a pas de nécessité de ségrégation de matériel.

La procédure de traçabilité pourra toutefois être actualisée pour prévoir cette éventualité en précisant comment se fera la ségrégation de matériel tout au long du circuit de production en cas d'achat de matériel ou de mélange de pieds d'hévéa provenant de différentes origines.

**Constat 2020 :**

Comme lors de l'audit 2019, HEVECAM SA n'a toujours pas actualisé sa procédure de traçabilité pour prendre en compte la possibilité que des produits ligneux d'autres origines intègre son système de production.

**Constat 2022 :**

La société HEVECAM SA a présenté aux auditeurs la procédure de suivi de la traçabilité des pieds d'hévéa (PRG-69 de Juin 2017) qui a été révisée en Avril 2022 pour intégrer les exigences de la certification LegalSource sur le mélange de produits.

La procédure révisée prévoit que tous les intervenants dans sa mise en œuvre identifient les produits couverts par la certification LegalSource de ceux qui sont non-certifiés. Elle prévoit ainsi la possibilité que dans le cadre de l'expansion de ses activités, l'entreprise s'approvisionne auprès en pieds d'hévéa provenant des sites qui sont hors de la portée du certificat LegalSource.

Pour assurer une ségrégation des produits certifiés des produits non-certifiés, la procédure prévoit que « Les fiches de suivi d'exploitation portent une cellule bois « certifié LS » ou « non-Certifié ». La cellule certifiée est cochée pour les produits issus de la plantation de Niété.

En cas d'approvisionnement des produits issus des sources « non-Certifiées », le superviseur chantier coche la cellule non certifiée.

L'opérateur pont bascule dispose de deux cachets « bois certifié » et « bois non-certifié ». Le cachet est apposé sur la fiche de pesée du pont bascule en fonction de la source d'approvisionnement et sur la base des fiches de suivi exploitation.

Une base de données d'enregistrement des productions est conçue avec les colonnes « bois certifiés » et « bois non certifiés ».

La procédure de suivi de la traçabilité des pieds d'hévéa a été actualisée par l'entreprise pour prendre en compte la possibilité d'approvisionnement en pieds d'hévéa auprès d'une source non certifiée et préciser les mesures de ségrégation applicables dans de tels cas.

A la suite des preuves mises à disposition par l'entreprise, l'Observation peut être clôturée.

<b>Observation #:</b>	01/20
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de diligence raisonnée (SDR), 4. Contrôle qualité et suivi de la performance, Critère 4.1
<b>Description of Observation:</b>	
<i>4.1 L'Organisation examine son système de diligence raisonnée au moins une fois par an afin de remédier aux faiblesses potentielles.</i>	
<i>NOTE : Le suivi interne couvre les entités internes et les sites ou succursales du groupe (lorsque cela est applicable), ainsi que tous les fournisseurs directs et leurs propres fournisseurs.</i>	
<i>4.1.1 Tous les cas de non-conformité et les actions correctives identifiées sont documentés.</i>	
<i>4.1.2 L'organisation veille à ce que tous les cas de non-conformité soient traités et corrigés dans un délai convenable.</i>	
<i>4.1.3 L'organisation met à disposition de l'organisme de certification tous les rapports de contrôle interne.</i>	
<b>Constat 2020 :</b>	
HEVECAM a présenté aux auditeurs la planification d'un audit documentaire interne du 28 Septembre au 1 <sup>er</sup> Octobre 2020 et d'un audit interne de terrain du Mardi 13 au Jeudi 15 Octobre 2020. Les rapports de ces audits internes ont été présentés aux auditeurs.	

Les responsabilités pour la mise en conformité par rapport aux écarts constatés sont précisées dans le rapport d'audit interne des activités de terrain tandis que le rapport d'audit documentaire présenté aux auditeurs ne précise pas les responsabilités pour la correction des écarts constatés.

La planification des audits internes est annuelle et ceux-ci sont censés couvrir toutes les exigences de la norme LegalSource.

Les rapports d'audit interne présentés ne couvrent pas toutes les exigences applicables de la norme LegalSource.

**Constat 2022 :**

La société HEVECAM SA a présenté aux auditeurs la planification des audits internes réalisée pour le mois de Mars 2022 ainsi que les différents rapports d'audit interne associés.

Les rapports d'audits internes présentés prennent en compte l'ensemble des activités de l'entreprise et notamment :

- Les activités liées au HSE (service médical, gestion des déchets, formations HSE, dotation et port des EPI, suivi des PGES, gestion des effluents et des pollutions, suivi médical des employés, approvisionnement en eau potable, hygiène et salubrité des bases-vie, gestion des produits chimiques, etc.) ;
- Les activités liées à la gestion des Ressources Humaines (Recrutement du personnel, formation du personnel, évaluation du personnel, dialogue social, respect du règlement intérieur, social interne, bilan social, activités du CHSST, etc.) ;
- Les activités liées à la gestion du social externe (suivi du respect des droits des populations riveraines et autochtones, consultation des parties prenantes, gestion des doléances, requêtes et conflits, appuis au développement local et mise en œuvre des microprojets, suivi du respect du CLIP donné par les populations, formation et sensibilisation des communautés, etc.) ;
- Le suivi du règlement des taxes, redevances et impôts applicables aux activités de l'entreprise ;
- Les activités de gestion de la plantation d'hévéa (planting, entretiens, replanting, regarnis, etc.)

Les rapports d'audit interne consultés par les auditeurs permettent de constater que les audits internes prennent désormais en compte l'ensemble des activités de l'entreprise de façon à avoir une idée globale de la performance de celle-ci et apporter les corrections nécessaires en temps opportun.

A la suite des preuves mises à disposition par l'entreprise, l'Observation peut être clôturée.

<b>Observation #:</b>	02/20
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Critères pour le Système de diligence raisonnée (SDR), 4. Contrôle qualité et suivi de la performance, Critère 4.3
<b>Description of Observation:</b>	
<p><i>4.3 L'Organisation a et met en œuvre une procédure de traitement des plaintes pour traiter les plaintes étayées liées à la production ou à l'approvisionnement de matériel, qui comprend notamment :</i></p> <p><i>4.3.1 l'évaluation des preuves associées à la plainte dans les deux (2) semaines suivant sa réception</i></p> <p><i>4.3.2 dans les cas où les preuves sont considérées comme pertinentes, la mise en œuvre des actions correctives appropriées ; et</i></p> <p><i>4.3.3 la tenue de registres de toutes les plaintes reçues et des mesures prises.</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>HEVECAM a élaboré une procédure de gestion des plaintes et réclamations qui permet de décrire comment seront gérées les éventuelles plaintes formulées par les différentes parties prenantes à l'exploitation de la concession de Niété. Toutefois cette procédure est principalement axée sur les plaintes et réclamations liées aux conflits sociaux</p> <p>Un registre de doléances est tenu par le service social externe. Il est mis à jour en fonction des différentes plaintes enregistrées.</p> <p>La procédure présentée ne couvre pas totalement les exigences de l'indicateur car le délai de traitement des plaintes et réclamations reçues n'est pas précisé. Les rapports d'audit interne présentés ne couvrent pas toutes les exigences applicables de la norme LegalSource.</p> <p><b>Constat 2022 :</b></p> <p>La société HEVECAM a présenté aux auditeurs le mémo interne adressé au service en charge du social externe au sein de l'entreprise afin de procéder à l'actualisation et à la révision de manière participative des procédures internes applicables aux villages et campements riverains à la concession de Niété.</p> <p>Ce mémo du 19 Juin 2020, prévoyait entre autres la révision de la procédure de consultation et d'implication des parties prenantes, de la procédure de gestion des plaintes et autres réclamations et de la procédure de compensation en cas de dégâts.</p> <p>Lors de l'audit 2022, l'entreprise a présenté aux auditeurs les Procès-Verbaux et les listes de présence aux réunions participatives de révision et d'actualisation des procédures du social externe de la société HEVECAM SA. Les documents présentés datent tous de l'année 2020.</p> <p>Les communautés riveraines consultées lors de ces travaux sont les communautés de Nkol-Ekouk, Nlozok, Nkol-Akae, Bifa'a, Zingui, Angalé, Akom 1, Nkolembonda, Nko'olong, Andjeck, Ako'o Zam, Adjap, Bissiang, Minfombo, Nkongo, Ngock, Niété village, Bomnapenda, Bidou 3, Lobé village, Maison Blanche, Lobé Bagyeli, Nyamabandé, Nkolenzolé, campement Ngola et Mintende.</p> <p>Toutefois, malgré la consultation de ces populations riveraines et le caractère participatif du processus de révision des Procédures du social externe de la société HEVECAM SA, le processus de révision des procédures reste incomplet car les procédures révisées restent indisponibles au moment de l'audit. Les procédures du social externe mises à la disposition des auditeurs datent de l'année 2016 bien avant la mise en œuvre du processus participatif de révision des procédures du social externe.</p> <p>L'Observation reste ouverte.</p>	

<b>Observation #:</b>	03/20
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 1- Droits

	légaux d'abattage, sous-catégorie de légalité 1.4 Permis d'abattage Checklist, indicateur checklist 1.4.4
<b>Description of Observation:</b>	
<p><i>Le statut légal de l'EAF est clairement défini et ses prérogatives délimitées. Le droit d'exploiter a été légalement obtenu et inclut le droit d'opérer et d'abattre du bois à l'intérieur de l'UFA concernée.</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>HEVECAM est en attente de l'approbation du PSG de la Forêt de Particuliers N° 09 03 001 et aucune autorisation d'abattage n'a été délivrée depuis le dernier audit.</p> <p>Compte tenu du fait que la récolte de pieds d'hévéa sénescents tel qu'envisagé par l'entreprise est une procédure peu encadrée par le code forestier en vigueur, il est souhaitable qu'elle obtienne de façon formelle de l'administration les indications sur les activités / travaux à réaliser pour l'obtention du certificat/permis annuel d'exploitation.</p> <p>L'entreprise devrait se rapprocher de l'administration en charge des forêts pour obtenir de façon formelle des orientations sur les étapes à suivre pour l'exploitation de sa Forêt de Particulier.</p> <p><b>Constat 2022 :</b></p> <p>La société HEVECAM a présenté aux auditeurs le courrier N° 01117/L/MINFOF/DRSU/SRF du 1<sup>er</sup> Juin 2021 portant approbation par le Délégué Régional des Forêts et de la Faune de la Région du Sud du plan simple de Gestion (PSG) de la Forêt de Particuliers (FP) N° 09 03 001 sur laquelle sont autorisées les activités forestières dans la concession HEVECAM de Niété et notamment la récolte de pieds sénescents d'hévéa en vue de leur transformation en chips et granulés.</p> <p>D'autre part, l'entreprise a obtenu toutes les approbations nécessaires lui permettant de démarrer ses activités de récolte dans la FP N° 09 03 001 et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'attestation de mesure de superficie N° 0081/AMS/MINRESI/INC/DG/DP/SDCD/SCDT du 24 février 2021 pour les parcelles autorisées à la récolte pour l'année 2021 couvrant une superficie de 593 hectares ;</li> <li>- Le certificat de conformité des travaux d'inventaires N° 00791/CCT/MINFOF/DRSU/SRF/NLC du 16 Avril 2021 portant approbation des travaux d'inventaire réalisés sur les parcelles autorisées à la récolte en 2021 ;</li> <li>- Le certificat de matérialisation des limites N° 00790/CML/MINFOF/DRSU/SRF/NLC du 16 avril 2021 pour les parcelles autorisées à la récolte en 2021 ;</li> <li>- Le certificat Annuel d'exploitation (CAE) 2021</li> </ul> <p>A la suite des preuves mises à disposition par l'entreprise, l'Observation peut être clôturée.</p>	

<b>Observation #:</b>	04/20
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 2- Taxes et impôts, sous-catégorie de légalité 2.1 Paiement des impôts, des redevances et des taxes d'abattage, indicateur checklist 2.1.1
<b>Description of Observation:</b>	
<p><i>L'EAF satisfait à tous les paiements obligatoires de taxes, d'impôts et / ou de redevances associées au maintien du droit d'exploitation et aux volumes d'abattage autorisés.</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>Lors du passage des auditeurs, les déclarations et preuves de paiement des impôts, taxes et redevances applicables n'étaient pas disponibles auprès du service en charge de la fiscalité. Il a fallu attendre l'arrivée en fin d'audit d'un autre responsable qui était en déplacement pour que ces documents soient mis à la disposition des auditeurs.</p>	

Cette situation est un signe d'une communication et d'une collaboration défailtantes entre les services en charge de la fiscalité de l'entreprise.

**Constat 2022 :**

La société HEVECAM a présenté aux auditeurs son organigramme fonctionnel révisé. Le service financier est désormais directement sous l'autorité du Directeur Général Adjoint (DGA) de l'entreprise.

Le service financier en lui-même est dirigé par un Directeur Financier qui est responsable d'un contrôleur financier, d'un chef comptable, d'un responsable du suivi du paiement des taxes et d'un caissier (trésorier).

Un seul Responsable est chargé de l'archivage des données et des justificatifs de paiement des taxes et redevances. Son positionnement hiérarchique lui permet d'être disponible en permanence pour archiver les informations y relatives et les mettre à la disposition des parties intéressées.

A la suite des preuves mises à disposition par l'entreprise, l'Observation peut être clôturée.

<b>Observation #:</b>	05/20
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.5 Emploi légal, indicateur checklist 3.5.5
<b>Description of Observation:</b>	
<p><i>L'EAF opère en conformité avec les exigences légales relatives à l'exploitation des produits forestiers. Les plans de gestion et plans d'exploitation annuels - exigés par la loi - existent, contiennent des informations précises et sont mis en œuvre de manière adéquate.</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>Le salaire des employés d'HEVECAM est régulièrement payé et il a été possible de vérifier que le salaire de l'employé de la plus petite catégorie est de plus de 40 000F par mois (supérieur au salaire minimum exigé par la réglementation).</p> <p>Les télédéclarations sont faites régulièrement. Par lettre n°199/DG/DT/DTA/SGR/BGE/CNPS DU 14 Janvier 2019, le DG de la CNPS accorde un moratoire à HEVECAM pour paiement de sa dette suivant un échéancier signé par le DG de HEVECAM. Les échéances étaient en cours pendant l'audit avec toutefois un différé dans les dates de paiement entre la planification du moratoire et le paiement effectif ce qui constitue un écart aux dispositions du moratoire signé.</p> <p><b>Constat 2022 :</b></p> <p>La société HEVECAM a présenté aux auditeurs les documents lui permettant de montrer sa régularité avec le paiement des cotisations sociales dues pour son personnel à la Caisse Nationale de prévoyance Sociale (CNPS).</p> <p>Les documents suivants ont été mis à la disposition des auditeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'Attestation Pour Soumission (APS) CNPS N° 140276782/140/2021 du 24 juin 2021 montrant que la société était à jour avec le paiement de ses cotisations sociales auprès de la CNPS jusqu'au 15 mai 2021 ;</li> <li>- La demande d'APS pour l'année 2022 ;</li> <li>- L'annexe au rapport de contrôle de la CNPS N° 392RPC269967 du 24 Mars 2022 montrant que l'entreprise était à jour avec le paiement de ses créances CNPS ;</li> <li>- Le courrier N° 5705/21/CNPS/DG/DT/SDCT du 27 juillet 2021 annonçant un contrôle de la CNPS pour un contrôle d'assainissement, un contre-contrôle de l'exercice 2019 et la régularisation annuelle de l'année 2020.</li> </ul>	



L'ensemble de ces documents a permis aux auditeurs de constater que l'entreprise a assuré l'apurement du moratoire accordé par la CNPS et était à jour avec le paiement des créances CNPS dues au moment de l'audit.

A la suite des preuves mises à disposition par l'entreprise, l'Observation peut être clôturée.

<b>Observation #:</b>	06/20
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 3. Activités liées à l'abattage de bois, sous-catégorie de légalité 3.5 Emploi légal, indicateur checklist 3.5.8
<b>Description of Observation:</b>	
<p><i>L'EAF opère en conformité avec les exigences légales relatives à l'exploitation des produits forestiers. Les plans de gestion et plans d'exploitation annuels - exigés par la loi - existent, contiennent des informations précises et sont mis en œuvre de manière adéquate.</i></p>	
<p><b><u>Constat 2020 :</u></b></p> <p>Lors de l'analyse des dossiers du personnel et des entretiens avec ces derniers et les délégués du personnel, Il n'a pas été noté de cas de travail forcé.</p> <p>Toutefois, les employés ont fait part aux auditeurs de la non-prise en compte des heures supplémentaires prestées et de l'application d'un mécanisme dit de "récupération" qui est utilisé pour les empêcher de bénéficier du paiement de ces heures de travail.</p> <p>L'Entreprise dit avoir pris des mesures pour maîtriser ses coûts, et au rang de ces mesures se trouve le contrôle et l'autorisation préalable à la prestation des heures supplémentaires, ce qui est conforme à la réglementation en vigueur.</p> <p>Elle dit aussi s'être rendu compte de quelque blocage au niveau du service en charge de la paie et avoir instruit ce service de se référer systématiquement à la direction pour toutes décisions portant sur le paiement des heures supplémentaires. Aussi, le DRH ne reconnaît pas l'existence de la pratique de "récupération".</p> <p>Pour éviter une augmentation des réclamations liées au non-paiement des heures supplémentaires, l'Entreprise devrait se rassurer de la compréhension par tout son personnel du mécanisme de prestation et de paiement des heures supplémentaires.</p>	
<p><b><u>Constat 2022 :</u></b></p> <p>La société HEVECAM a présenté aux auditeurs le Compte-rendu de la réunion de clarification entre la Direction des ressources Humaines et les travailleurs sur le principe de récupération annoncé par les travailleurs.</p> <p>Cette réunion tenue le 14 avril 2022 avec les travailleurs à l'Usine de transformation du latex de Niété a permis aux responsable de l'entreprise de discuter avec les travailleurs afin d'éviter l'augmentation des réclamations liées au non-paiement des heures supplémentaires qui met l'entreprise en situation de non-conformité.</p> <p>Les responsables de l'entreprise lors de cette réunion ont rappelé aux participants au rang desquels étaient les délégués du Personnel que la pratique des heures supplémentaires au sein de la société HEVECAM SA est encadrée par la Note de Service administrative N° 080/2019 du 06 Novembre 2019 qui elle-même reprend les directives de l'article 6 du décret N° 95/677/PM du 18 Décembre 1995 portant dérogations à la durée légale du travail au Cameroun.</p> <p>Les échanges avec les Délégués du personnel et quelques travailleurs ont permis aux auditeurs de constater que la notion d'heure supplémentaires, les conditions de prestation et de rémunération de celles-ci sont désormais bien maîtrisées par les travailleurs.</p>	

A la suite des preuves mises à disposition par l'entreprise et des échanges avec les travailleurs, l'Observation peut être clôturée.

<b>Observation #:</b>	07/20
<b>Standard &amp; Requirement:</b>	LegalSource Standard (LS-02) v2.1, Annexe 1 : Cadre d'évaluation de la conformité de la légalité forestière au niveau de l'aménagement forestier et de l'exploitation forestière, Catégorie de légalité 4. Droits des tiers, sous-catégorie de légalité 4.1 Droits coutumiers, indicateur checklist 4.1.1.
<b>Description of Observation:</b>	
<p><i>Les droits coutumiers légalement reconnus sont pris en compte dans la gestion des ressources forestières</i></p> <p><b>Constat 2020 :</b></p> <p>HEVECAM a signé un contrat de partenariat avec l'ONG APED afin que celle-ci aide l'entreprise dans la collecte des doléances des populations riveraines et la proposition de mesures correctives.</p> <p>Toutefois, lors des entretiens dans les villages riverains, les personnes interviewées ont montré une faible connaissance de ce mécanisme et une méconnaissance des résolutions prises par l'entreprise au terme de la récolte des griefs.</p> <p>Le registre des plaintes et doléances n'a pas été présenté au cours de l'audit, tout comme le plan d'action de l'entreprise pour la résolution des griefs notés. Certaines communautés disent avoir reçu un feedback, mais que les actions menées ne sont pas prioritaires ni les plus urgentes du point de vue de ces communautés.</p> <p>L'entreprise devrait retenir de façon concertée avec les populations concernées les actions retenues à la suite de l'analyse de leurs griefs, communiquer formellement avec les populations sur ces actions et fixer un calendrier pour la mise en œuvre.</p> <p><b>Constat 2022 :</b></p> <p>La société HEVECAM a présenté aux auditeurs les preuves des actions mises en œuvre au bénéfice des populations riveraines dans le cadre de la réalisation des microprojets communautaires et les preuves de sensibilisation des communautés riveraines sur le Plan d'action sociales élaboré dans le cadre de la stratégie social externe de l'entreprise.</p> <p>Toutefois, les preuves présentées par l'entreprise ne concernent pas spécifiquement les aspects ayant entraîné l'émission de l'observation lors de l'audit 2020. En effet les preuves de sensibilisation présentées ainsi que les procès-verbaux de rencontre avec les populations riveraines ne concernent pas la gestion des doléances provenant des populations riveraines. Le mécanisme d'enregistrement et de traitement des griefs, requêtes et plaintes provenant des populations impactées n'a pas été diffusé au sein de celles-ci.</p> <p>L'Observation reste ouverte.</p>	